

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2011



Extrait de la BD du monde paysan « Champs libres »

www.agora-romandie.ch

TABLE DES MATIERES

| | |
|---------------------------------------|----|
| Mot du président..... | 4 |
| Activités d'AGORA | 5 |
| Organisations membres..... | 7 |
| Organes : comité et commissions | 9 |
| Procès-verbal de l'AG 2011..... | 15 |

Activités de l'association

| | |
|--|-----------|
| 1. ORGANES | 20 |
| 1.1 BUREAU..... | 20 |
| 1.2 COMITE | 20 |
| 1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES | 21 |
| 1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES..... | 21 |
| 2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES | 23 |
| 2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS | 23 |
| 2.1.1 Politique agricole 2014-2017..... | 24 |
| 2.1.2 Modules Agriculture et Environnement | 25 |
| 2.2 POLITIQUE AGRICOLE | 26 |
| 2.2.1 Politique agricole 2011 | 26 |
| 2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP) | 26 |
| 2.2.3 Marché laitier | 26 |
| 2.2.4 Rapport agricole 2011 | 27 |
| 2.2.5 Rapport de situation 2011 de l'USP | 28 |
| 2.2.6 Swissness..... | 29 |
| 2.2.7 Actualités agricoles au Parlement..... | 30 |
| 2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE | 31 |
| 2.3.1 Union européenne | 31 |
| 2.3.2 OMC | 31 |
| 2.3.3 Accords de libre-échange hors UE | 31 |
| 2.3.4 Accords bilatéraux Suisse-UE..... | 31 |
| 2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE(ALEA) | 32 |
| 2.4 RENCONTRES AVEC LE CONSEIL FEDERAL | 32 |
| 3. INFORMATION, RELATIONS PUBLIQUES..... | 33 |
| 3.1 AGRI | 33 |
| 3.2 AGIR | 33 |
| 3.3 AMTRA..... | 33 |
| 3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE | 34 |
| 3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET DES TERROIRS, BULLE | 35 |
| 3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2011 | 35 |
| 3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES » | 35 |
| 3.8 « PAYS ROMAND-PAYS GOURMAND » (PR-PG) | 36 |
| 4. CONVENTIONS..... | 37 |
| 4.1 UNION SUISSE DES PAYSANS | 37 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 4.2 | UNITERRE..... | 37 |
| 4.3 | CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE | 38 |
| 4.4 | AGRITOP | 38 |
| 5. | AUTRES ACTIVITES..... | 39 |
| 5.1 | AGRIDEA..... | 39 |
| 5.2 | CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR) | 40 |
| 5.3 | AGRO MARKETING SUISSE (AMS)..... | 40 |
| 5.4 | ACTIVITES DIVERSES | 41 |
| 6. | MANDATS ET SECRETARIATS | 41 |
| 6.1 | PIOCH..... | 41 |
| 6.2 | IP-SUISSE, LAUSANNE | 41 |
| 6.3 | FPVS..... | 43 |
| 6.4 | VITIPANT | 43 |
| 6.5 | CIT..... | 44 |
| 6.6 | LE DECLIC..... | 44 |
| 6.7 | TOURISME-RURAL.CH..... | 45 |
| 6.8 | SWISS BEEF ROMANDIE | 45 |
| 6.9 | ASSAF-SUISSE | 45 |
| 7. | FORMATION PROFESSIONNELLE..... | 48 |
| 7.1 | COMMISSION AQ DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE..... | 48 |
| 7.2 | COMMISSION D'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE MAITRISE POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES | 51 |
| 7.3 | FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE PAYSANNE ET DE GOUVERNANTE DE MAISON..... | 52 |
| 7.4 | COORDINATION DE L'EXAMEN RELATIF AU PERMIS DE TRAITER | 53 |
| 7.5 | MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS..... | 53 |
| 7.6 | MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS | 55 |
| 7.7 | COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE | 56 |
| 7.8 | CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE | 56 |
| 7.9 | COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE | 57 |
| 7.10 | AGRIALIFORM..... | 57 |
| 8. | PROGRAMME D'ACTIVITES 2012 | 60 |
| 9. | CONCLUSIONS..... | 60 |

Mot du président

En 2011, la Suisse a dû faire face une nouvelle crise financière. Européenne cette fois-ci et provoquée par certains membres de l'UE qui accumulent des déficits structurels abyssaux. Il n'en fallait pas plus pour que la devise helvétique retrouve un statut de monnaie refuge pour les investisseurs en mal de stabilité.

L'économie suisse et de facto l'agriculture suisse se sont retrouvées malmenées et contraintes de perdre encore en compétitivité par des taux de changes extrêmement favorables face aux importations européennes. La décision de la BNS de fixer un taux plancher de parité à 1,20 CHF a permis aux entrepreneurs de pouvoir se fixer des objectifs sur cette base mais qui reste néanmoins extrêmement préoccupante pour bon nombre de secteurs économiques.

Cette mésaventure aurait eu d'ailleurs des conséquences autrement plus importantes pour les producteurs suisses si un accord de libre-échange agricole avait été conclu avec l'UE tant au niveau des importations qu'au niveau des exportations.

Les producteurs suisses de légumes ont aussi connu une année noire et il faut relever que les médias à la recherche de scoop en période estivale et un manque criant de responsabilité politique a permis de laisser s'installer un climat d'inquiétude qui s'est traduit par une défiance envers les légumes importés et malheureusement aussi envers la production indigène.

Il faudra se rappeler que la crise du concombre tueur a surtout tué des exploitations maraîchères et nous devons en tirer des enseignements. Selon moi, il faudrait absolument que des mesures de communications efficaces soient envisagées au plus haut lieu pour qu'elles puissent être appliquées d'urgence dès qu'un nouveau scandale alimentaire éclatera afin de rassurer pleinement les consommateurs suisses.

Il faut d'ailleurs rappeler que l'agriculture suisse, avec les normes en vigueur qui sont appliquées à la lettre sur notre territoire, offre une garantie unique de qualité. Cette qualité suisse est déjà largement perçue comme telle par nos consommateurs mais il faut aussi que ces derniers puissent reconnaître le vrai du faux. En ce sens, la perception d'un SWISSNESS crédible est un enjeu majeur pour notre agriculture en gardant la confiance de nos consommateurs.

La mention « suisse » doit être réservée aux seuls produits d'origine suisse et cette mention doit évidemment être légiférée pour éviter les abus de concurrences déloyales mais aussi et surtout pour nous permettre de conserver des parts de marché qui nous sont acquises.

S'il est un objet pour lequel l'agriculture suisse ne doit pas manquer l'opportunité de mener un combat, c'est bien de ce rendez-vous dont il s'agit. Et si nous devons emprunter le chemin de l'initiative populaire pour que cette stricte application soit adoptée, l'enjeu en vaut la chandelle car il y a fort à parier que les citoyens helvétiques nous accordent leur soutien.

François Haldemann

AGORA

Activités

Défense et promotion professionnelle

Formation professionnelle

Coordination romande

Au niveau romand

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes

Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, viticulteurs, cavistes et arboriculteurs

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)

Promotion de la formation de base et supérieure

Collaboration avec les établissements de formation agricole

Secrétariats des Commissions romandes

- pour les brevets et maîtrises
- de pédagogie
- des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de formation professionnelle de base
- d'examens professionnels pour les paysannes (CREPP)

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Vice-présidence d'agridea, développement de l'agriculture et de l'espace rural

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

**Groupement pour la production
intégrée dans l'ouest de la Suisse
(PIOCH)**

**Association pour la promotion des
labels en production intégrée (IP-
Suisse Lausanne)**

**Fédération des pépiniéristes-
viticulteurs suisses (FPVS)**

VITIPLANT

**Le déclic, antenne téléphonique pour
les familles paysannes en difficulté**

**Agri TOP, solution de branche pour la
prévention des accidents et la sécurité
au travail**

Convention avec USP, Uniterre

**Commission intercantonale Terroirs
(CiT)**

**Tenue de comptabilités pour tiers
(AGIR, tourisme-rural.ch, Swiss Beef
Romandie)**

Traductions pour tiers

**Secrétariat des « Magiciens de la
Terre »**

**Organisation et coordination du
Brunch à la ferme du 1^{er} août en
collaboration avec l'USP**

**Diffusion du message « Proches de
vous. Les paysans suisses »**

**Publications dans la presse agricole et
non agricole**

**Coordination d'actions de relations
publiques**

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

| <i>Organisations</i> | <i>Siège et adresse pour la correspondance</i> | <i>Président</i> |
|---|---|---|
| CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE | Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10 | M. Willy Giroud Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04 |
| AGRI-GENEVE | Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10 | M. Marc Favre Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20 |
| PROMETERRE | Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24 | M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28 |
| CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE | Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30 | M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26 |
| CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE | Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00 | M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80 |
| CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE | Case postale 100 2853 Courfaivre Tél. 032/426 53 54 | M. Philippe Jeannerat Bout du Village 4 2884 Montenol Tél. 032/461 34 70 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS | 2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51 | M. Bernard Leuenberger Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 032/492 12 70 |
| SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS | Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42 | M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72 |
| ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE | Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6 | M. Christian KEIMER Ch. Bâtiule 12 1241 Puplinge GE Tél. 022/349 50 70 |
| ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS | Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/617 74 61 | M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Rte de Forel-Dessous 12 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94 |

| | | |
|---|--|---|
| SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE | M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82 | M. Willy Debély R. Jonquilles 1 2053 Cernier Tél. 032/853 42 02 |
| ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE | Union des paysans fribourgeois Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00 | M. Marc-André BORY Ch. de la Louchyre 26 1084 Carrouge Tél. 021/903 12 63 |
| ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES | Mme Cosette GRIN-PINARD Chemin de Prayeux 1 1405 Pomy Tél. 024/426 06 63 | Mme Mary-Josée DUVOISIN 1423 Fontanezier Tél 024/436 18 25 |
| FENACO | Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02 | M. Lienhard MARSCHALL Wyden 3176 Neuenegg Tél. 031/741 25 19 |
| ASSOCIATION DES MAITRES VITICULTEURS ROMANDS | M. Philippe DURUZ Ch. de la Cure 8 1114 Colombier Tél. 021/803 19 34 | M. Boris KELLER 2028 Vaumarcus Tél. 032/835 19 92 |
| ASSOCIATION DES MAITRES CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE | M. Etienne BETRISEY Rte de Villa 25 1966 Ayent Tél. 079/611 60 43 | M. Jean-François Crausaz Domaine du Plessis 1134 Vufflens-le-Château Tél. 021/801 39 44 |
| COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES | Mme Dominique BORY 1, ch. des Charbouilles 1278 La Rippe Tél. 022/367 13 44 | Mme Dominique BORY 1, ch. des Charbouilles 1278 La Rippe Tél. 022/367 13 44 |
| ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS | Mme Laurence Epars Rte de Penthaz 5 1305 Penthalaz 021/861 40 96 | Luc REMPE Jean WEBER Ch. du Boutavent 1276 Gingins 1325 Vaultion 022/369 13 28 021/843 30 45 |
| PROLAIT | M. Eric JORDAN Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10 | M. Benjamin HENCHOZ Rue du Milieu 4 1417 Essertines-sur-Yverdon Tél. 024/435 11 56 |
| SWISS BEEF ROMANDIE | M. Frédéric Baudraz 1352 Agiez Tél. 079/290 82 83 | M. Eric Guex 1063 Boulens Tél. 021/905 36 47 |
| Association des maîtres-arboriculteurs de Suisse romande | M. Emmanuel Chassot Centre des Fougères 1964 Conthey | M. Emmanuel Chassot Centre des Fougères 1964 Conthey |

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2011)

| <i>Membres</i> | <i>Adresse</i> | <i>Entrée</i> |
|---|---|---------------|
| M. HALDEMANN François | Président, Ch. Maisonnex-Dessus, 1217 Meyrin | 2005 |
| M. JEANNERAT Philippe | 1 ^{er} vice-président, Rte Principale 4, 2884 Montenol | 2010 |
| M. FONTANNAZ André | 2 ^{ème} vice-président, R. Champmarais 2, 1963 Vétroz | 2008 |
| M. BORY Marc-André | Délégué AMASR, Ch. de la Louchyre 26, 1084 Carrouge | 2007 |
| M. LEUENBERGER Bernard | Président CAJB, 2735 Champoz | 2011 |
| M. ERARD François | Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin | 2002 |
| M. FALLET Jean-Marc | Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier | 2008 |
| M. FELLE Y Pierre-Yves | Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey | 2006 |
| M. FRUTSCHI Marc | Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds | 2004 |
| M. GLAUSER Fritz | Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye | 2008 |
| Mme HAEMMERLI Anne-Marie | Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan | 2007 |
| M. DARBELLAY Michel | Directeur CJA, 2853 Courfaivre | 2011 |
| M. MENETREY Frédéric | Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot | 2010 |
| M. PELLAUX Yves | Président Prométerre, 1405 Pomy | 2003 |
| M. PIDOUX Jean-Luc | Rte de Forel-Dessous 12, 1526 Forel-sur-Lucens | 2010 |
| M. STAMPFLI Tony | Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon | 1999 |
| M. THOMAS Luc | Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1 | 2001 |
| Mme THÜRLER Annelise | Représentante ARPP, Le Chanoz, 1699 Porsel | 2010 |
| <u><i>Invités :</i></u> | | |
| <u><i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i></u> | | |
| <u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u> | | |
| M. BRAND Frédéric | Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges | |
| M. CORMINBOEUF Pascal | Conseiller d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg | |
| M. KRAYENBUHL Pascal | Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg | |
| Mme KÜNZLER Michèle | Conseillère d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3 | |
| M. VIANI Jean-Pierre | Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates | |
| M. GROSJEAN Thierry | Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel | |
| M. LAVANCHY Laurent | Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier | |
| M. PROBST Michel | Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont | |
| M. LACHAT Jean-Paul | Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle | |
| M. CINA Jean-Michel | Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion | |
| M. DAYER Gérald | Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey | |
| <u><i>Invités :</i></u> | | |
| Mme BAILLY Martine | Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne | |
| M. PIDOUX Martin | USP, Kappellenstrasse 5, 3005 Berne | |

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. GRANDGIRARD Pierre-André, **président**, 1482 Cugy
M. GAILLARD Raphaël, **vice-président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
M. BERNHARD Jean-Pierre, 1304 Cossonay-Ville
M. BERRET Fabrice, FRI, 2852 Courtételle
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. CHEVALLEY Marc-André, 1233 Bernex
M. COTTET Francis, IAG, 1725 Posieux
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. MERLIER Alain, CPNE Lullier, 1254 Lullier
M. SANTSCH Patrick, 2300 La Chaux-de-Fonds
M. SPYCHIGER Henri, 2610 Mont-Crosin
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg

COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE

M. ODIET Pierre-André, **président**, FRI, 2852 Courtételle
M. BISE Philippe, **vice-président**, 1489 Murist
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. GERBER Tom, 2732 Reconviliers
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
M. WALTER Dominic, 1254 Jussy
M. ROESCH Jakob, **invité**, USP, 5201 Brougg
OFFT, M. MEYRAT Michaël, **invité**, 3003 Berne

COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES

Commission plénière

- M. MERCIER Denis, **président**, 3960 Sierre (CTV et bureau)
- M. RUGGLI Dominique, **vice-président**, IAG, 1725 Posieux (CTA et bureau)
- M. LOUIS Hubert, **2^{ème} vice-président**, 2520 La Neuveville (CTV, CTC et bureau)
- M. ANDREY Gilles, service de l'agriculture, Avenue de Marcelin 29, 1110 Morges (CTA)
- Mme BERTONE Catherine Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates (CTA)
- M. BOVET Philippe, 1271 Givrins (CTC)
- M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon (bureau)
- M. CHASSOT Emmanuel, 1964 Conthey (CTA)
- M. CHENUZ Maurice, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges (CTV)
- M. DE MONTMOLLIN Alexandre, Station cant. viticulture et œnologie, 1228 Plan-les-Ouates (CTV et CTC)
- M. DERRON Eric, 1787 Môtier (CTV)
- M. DUFAUX Daniel, 1096 Cully (CTC)
- M. DUPRAZ Philippe, EIC, 1260 Nyon (CTV)
- M. FLEURY Dominique, EIC, 1260 Nyon (CTA)
- M. FOURNIER Yannick, EIC, 1260 Nyon (CTC)
- M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion (CTC et bureau)
- M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon (bureau)
- M. GRUAZ Alain, Schenk SA, 1180 Rolle (CTC)
- M. MAFFEI Daniele, Istituto agrario cant., 6828 Mezzana-Balerna (CTV, CTC, CTA)
- M. MAURER Jürg, Station cantonale d'arboriculture, 3425 Koppingen (CTA)
- M. NANCHEN Dyonis, 1955 Chamoson (CTV)
- M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy (bureau et CTA)
- M. RAYROUX Fabrice, 2023 Gorgier (CTC et bureau)
- M. RODUIT Pierre-André, Office cant. viticulture, 1950 Châteauneuf-Sion (CTV)
- M. ROSSIER Jacques, Office cant. d'arboriculture, 1950 Châteauneuf-Sion (CTA)
- Mme SCHAER Janine, 1588 Cudrefin (CTC)
- M. BARDET Loïc, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6 (CTA, CTC, CTV et bureau)
- OFFT, M. MEYRAT Michel, 3003 Berne (**invité** – bureau)

(CTV = Commission technique viticole)
(CTC = Commission technique caviste)
(CTA = Commission technique arboricole)

COMMISSION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE PAYSANNE (nommée par les associations paysannes cantonales)

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme FAVRE Gisela, 1092 Belmont
Mme ROY Anne, 2900 Porrentruy
Mme GERBER Martha, 2557 Studen
Mme DIZERENS Marianne, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme JACOT Marie-Claude, **invitée**, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, **invitée**, EPSC, 1951 Châteauneuf-Sion
M. ODIET Pierre-André, **invité**, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, **invitée**, CEMEF, 1110 Marcelin-Morges

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BERLANI Pierre-Alain, **président**, EMTN, 2053 Cernier
M. DERIAZ Philippe, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. CASANOVA Pierangelo, Istituto agrario cantonale di Mezzana, 3828 Balerna
M. CHRIST Jean, Ecole professionnelle et spécialisée de Martigny, 1920 Martigny
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. MISEREZ Gilles, CFPen, 1254 Jussy (dès le 01.08.2009)
M. MOLL Virgile, Division forestière 8, 2710 Tavannes
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
M. ROULIN Nicole, Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
Mme SCHINDLER Magdalena, Haute école suisse d'agronomie, 3052 Zollikofen
M. STETTLER André, Service des Forêts et de la Faune, 1762 Givisiez
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

M. KNOBEL Beat, **président**, FRI, 2852 Courtételle
Mme HAUSER Karine, **vice-présidente**, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. BUSSARD Nicolas, IAG, 1725 Posieux
M. DEMIERRE Martin, CILA, 1725 Posieux
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. HAUTIER Serge, EIC, 1260 Nyon
M. HUGUELIT Yann, CNAV, 2053 Cernier
M. WIGGER Andreas, CFPen, 1254 Jussy
M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1000 Lausanne 6
M. MESSNER Toni, **invité**, OFFT, 3003 Berne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. ADNET Alban, Prométerre, Avenue des Jordils 3, 1006 Lausanne
M. AESCHBACHER Bruno, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne
M. AYMONT Basile, Ville de Pully, Remondin 1, CP 63, 1009 Pully
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1006 Lausanne
Mme DEFAYES Aline, Rue des Marais-Neufs 19, 1913 Saillon
M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon
M. FELLEYS Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey
M. GAILLARD Raphael, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion
M. GILG Ralph, Fruit Union Suisse, Belpstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug
M. PIUZ Jean-François, CFPne-Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy
M. SALAMIN Christian, Cave Orsat SA, Rte du Levant 99, CP 160, 1920 Martigny
M. Widmer Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. WILLENER Walter, **directeur**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1006 Lausanne

SECRETARIAT D'AGORA

M. WILLENER Walter, directeur, ingénieur agronome EPFZ (90%)

M. BARDET Loïc, ingénieur agronome EPFZ (90%)

Mme PIDOUX Anne-Frédérique, formatrice d'adultes, (60% jusqu'au 31.05.2011)

Mme BRIOD Magali, secrétaire-comptable (50% jusqu'au 31.05.2011, puis 60% responsable formation professionnelle agricole depuis le 01.06.2011)

M. DEMIERRE Jacques, agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse (100%)

Mlle PITTET Joëlle, secrétaire (100%)

Mme BOURQUENOUD Maryse, secrétaire-comptable (50 à 70%)

Mme CORBOUD-JATON Catherine, secrétaire (50% jusqu'au 31.01.2011)

Mme DIZERENS Marianne, secrétaire (50% depuis le 01.06.2011)

M. RIHS Yannick, stagiaire (du 01.04 au 31.10.2011)

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA**

tenue le 08.04.2011 à 10h30 heures, à Agrilogie Grange-Verney, Moudon (VD)

Présidence: M. F. HALDEMANN, président

Présents: Membres du comité: Mmes et MM.
M.-A. BORY, F. ERARD, J.-M. FALLET, P.-Y. FELLE, A. FONTANNAZ, F. GLAUSER, A.-M.
HÄMMERLI, F. MÉNÉTREY, Y. PELLAUX, J.-L. PIDOUX, T. STAMPFLI, L. THOMAS, A.-L.
THÜRLER

Commissions AGORA : MM.
J.-P. BERNHARD, G. BIANCO, A. CORNAMUSAZ, R. GAILLARD

Commission de gestion: M.
CH. GOUMAZ

Secrétariat: Mmes et MM.
L. BARDET, M. BOURQUENOUD, M. BRIOD, J. DEMIERRE, Y. RIHS, W. WILLENER

Invités: Mmes et MM.
M. BAILLY, AGIR
M. DARBELLAY, AGRI
K. ETTER, AGRI
PH. HERMINJARD, FVV
D. KOLLER, FPSL
CH. PIDOUX, AGRI
D. RAEMY, FRC
D. SCHNEIDER, LOBAG
N. SCHORDERET, OVV
R. POITRY, SAN

Excusés: 10 invités
3 membres du comité ou invités au comité
11 membres des commissions AGORA
4 délégués
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal: L. BARDET

Nombre de délégués: 2 délégués du canton de Berne
(D'après la liste de présence 2 délégués du canton de Fribourg
signée durant l'assemblée) 0 délégué du canton de Genève
3 délégués du canton de Vaud
3 délégués du canton de Neuchâtel
2 délégués du canton du Valais
2 délégués du canton du Jura

14 délégués
+ 13 délégués de diverses organisations

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 16 avril 2010
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2010
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2011 et cotisations
5. Programme d'activités 2011
6. Politique agricole 2014 – 2017
7. Elections
 - complémentaires au comité
 - à la commission de gestion
8. Divers et imprévus

FRANÇOIS HALDEMANN déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent ANNE ROY et ATHOS JACQUIERY.

FRANÇOIS HALDEMANN fait part de l'ajout d'un point « 8. Demande d'admission » par rapport à la convocation.

DECISION: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 avril 2010

DECISION: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 avril 2010 est adopté tel que présenté.

2. Rapport du Président

FRANÇOIS HALDEMANN lit son rapport construit autour du thème « gouverner, c'est prévoir ». Il rappelle que, si certains événements tels que le printemps arabe sont peu prévisibles, d'autres étaient probables et se sont malheureusement réalisés. Il cite notamment les effets pervers de l'introduction unilatérale du Cassis-de-Dijon ou la crise laitière. Il appelle les acteurs du marché à privilégier l'intérêt général de la branche plutôt que les intérêts particuliers à court terme. Il rappelle enfin les enjeux importants à venir que sont le projet Swissness et la PA 2014 – 2017.

3. Rapport d'activité

WALTER WILLENER présente le rapport d'activités 2010 d'AGORA. Il explique que le rapport a dû être raccourci par rapport aux années précédentes pour des questions de disponibilité de travail du personnel d'AGORA. En effet, suite à divers changements de personnel, le secrétariat est plutôt sous-doté en capacité de travail. Il considère cependant qu'une version allégée du rapport n'a pas que des points négatifs, notamment en termes de lisibilité, et il n'est pas impossible que cette forme soit conservée à l'avenir. Au niveau des activités, il rappelle que la perspective d'un ALEA s'éloigne et ceci est, entre autre, dû au bon travail d'AGORA. De son côté, le chantier de la réforme de la formation professionnelle avance bien et sera achevé dans les temps. Enfin, il rappelle, à l'instar du président, le défi à venir que représente la PA 2014 – 2017.

DECISION: L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président et du directeur.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2010

WALTER WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2010. Les comptes montrent un bénéfice de Fr. 8'040.30 pour un chiffre d'affaire de Fr. 1'160'330.79. Quant au bilan, il fait état de Fr. 645'604.56 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

CHRISTOPHE GOUMAZ donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

4.3 Budget 2011 et cotisations

WALTER WILLENER annonce une erreur dans le budget figurant dans le rapport annuel. En effet, le poste « Manifestations, relations publiques, publicités » n'est pas de Fr. 5'000.00 mais de Fr. 10'000.00. Il s'agit de mettre en avant les activités d'AGORA auprès de la base paysanne. Le budget laisse ainsi présager un bénéfice de Fr. 3'000.00 pour un chiffre d'affaire de Fr. 1'078'000.00.

DECISION : Les comptes 2010, le bilan au 31 décembre 2010, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi que le budget 2011 sont approuvés sans opposition et sans remarque particulière.

5. Programme d'activités 2011

WALTER WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 16 du rapport annuel. Il demande s'il suscite des commentaires.

LAURENT FAVRE aborde la problématique du Swissness. Il propose de rajouter un point « étudier l'opportunité de lancer une initiative populaire sur le Swissness à 80%. » WERNER MÜLLER appuie cette proposition mais se demande s'il ne faudrait pas carrément décider aujourd'hui de lancer cette initiative. LAURENT FAVRE le remercie de son soutien mais rappelle que le lancement d'une initiative coûte cher et peut se révéler à double tranchant. Il préfère donc en rester à sa proposition.

DECISION : Le programme d'activités 2011, complété selon la proposition de LAURENT FAVRE, est accepté.

6. Politique agricole 2014 – 2017

WALTER WILLENER revient sur l'analyse faite de la PA 2014 – 2017 en conclusion du rapport annuel. Il présente une position de principe sur cette réforme qu'il propose de faire voter à l'assemblée générale. La prise de position détaillée sera ensuite adoptée par le comité.

JEAN-PAUL LACHAT remercie AGORA pour le projet de texte et propose de rajouter un point concernant l'incohérence de l'OFAG concernant les coûts de production. En effet, l'administration fédérale considère qu'il existe d'importants potentiels de diminution des coûts mais impose d'une autre côté des normes toujours plus onéreuses.

FRITZ GLAUSER souhaite également mettre en avant le retard du revenu agricole sur le reste de la population. L'OFAG reconnaît d'ores et déjà que ce projet ne permettra pas d'arriver à la parité des revenus. Par ailleurs, il faut revendiquer un soutien aux grandes cultures, en particulier pour les céréales fourragères.

DECISION : En tenant compte des compléments demandés, la position de principe est adoptée à l'unanimité.

7. Elections

- au comité

FRANÇOIS HALDEMANN tient à remercier très chaleureusement les membres sortants ci-dessous pour leur précieux travail au sein du comité :

CAJB : JEAN-MICHEL CARNAL

CJA : JEAN-PAUL LACHAT

Pour les remplacer, les personnes suivantes sont brièvement présentées et proposées :

CAJB : BERNARD LEUENBERGER

CJA : MICHEL DARBELLAY

DECISION : Les personnes proposées ci-dessus sont acceptés à l'unanimité avec acclamations au sein du comité.

- de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que JOSIANE MATHEZ (NE) arrive au terme de son mandat et la remercie. Selon le tournus habituel, il appartient au canton de Vaud de désigner un suppléant.

ERIC JORDAN, directeur de Prolait, est proposé.

DECISION : La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2011 :

Membres : Laurent SCHWAB, JB
Christophe GOUMAZ, FR
Marc FAVRE, GE

Suppléants: CORINNE GERBER, JU
ERIC JORDAN, VD

8. Admission d'un membre

M. WILLENER fait part de la demande de l'Association des maîtres arboriculteurs de la Suisse romande. EMMANUEL CHASSOT, président, confirme ceci et explique que l'association collabore déjà fortement avec AGORA dans le cadre des brevets et des maîtres. Il présente brièvement son association.

DECISION : Les délégués acceptent ce nouveau membre à l'unanimité.

9. Divers et imprévus

ULRICH ZAUGG fait part des préoccupations actuelles des apiculteurs romands. Il s'agit tout d'abord du traitement des lampées qui se fait en général en même temps que la floraison des dents-de-lion. Des résidus de produits phytosanitaires peuvent ainsi se retrouver dans le miel. Par ailleurs, il met en avant un effet collatéral de la phacélie qui fleurit en automne alors que les abeilles sont affaiblies par le traitement anti varroa et donc devraient plutôt rester tranquilles.

MARTIN PIDOUX transmet les salutations de l'USP dont l'objectif est de poursuivre la collaboration avec AGORA et les chambres d'agriculture. Concernant la PA 2014 – 2017, il annonce qu'un premier projet de prise de position sera transmis aux organisations cantonales et de branche le 15 avril. Il s'agit d'essayer de présenter un front agricole le plus homogène possible.

ULRICH RYSER remercie AGORA pour son invitation et tient tout particulièrement à saluer l'engagement de WALTER WILLENER lors du processus de réorganisation d'Agridea.

FRANÇOIS HALDEMANN remercie les intervenants, la direction, les collaborateurs et le comité d'AGORA, ainsi que les directeurs des Chambres d'agriculture de la Suisse romande pour leur travail.

Avant de clore la séance, quelques mots de remerciements sont adressés aux membres sortants du comité et une attention leur est remise.

La parole n'étant plus demandée, FRANÇOIS HALDEMANN clôt la séance à 11h55 heures.

Le rédacteur du procès-verbal:

12.05.2011

LOÏC BARDET

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni à 2 reprises. En janvier 2011, il a examiné les questions administratives, la dotation en personnel et le budget 2011. En décembre 2011, il a fait le point sur les activités 2011 et pris connaissance du projet de budget 2012. Il s'est plus longuement attardé sur les questions de personnel et accepté un renforcement du secrétariat, au vu du développement des activités. Il a aussi défini le remplacement du président lors de l'assemblée des délégués 2012.

Au niveau du personnel, l'année 2011 a vu à nouveau plusieurs changements :

- au 31 janvier, Mme Catherine Corboud-Jaton a quitté le secrétariat, après 11 ans d'activités. Pour la remplacer, Mme Marianne Dizerens, a été engagée à 50%, avec un poste partagé avec Prométerre.
- au 31 mai, Mme Anne-Frédérique Pidoux a aussi quitté AGORA dans sa fonction de responsable de la formation professionnelle supérieure. Le poste laissé vacant a été repris par Mme Magali Briod à 60%, jusqu'ici employée pour des tâches administratives au secrétariat. Son expérience dans le domaine de la formation la prédestinait à ce poste.
- pour pallier le manque de personnel administratif, M. Yannick Rihs, a été engagé comme stagiaire. En cours de formation d'ingénieur agronome EPF et au bénéfice d'une formation commerciale. M. Rihs a travaillé entre 20 et 50% du 1^{er} mai au 31 octobre.
- au 1^{er} novembre, Mme Sandra Dougoud, ingénieur agronome HES a été engagée à 30% pour renforcer le secrétariat d'IP-SUISSE pour les traductions et la gestion d'Agrosolution. Elle assumera aussi le secrétariat de la PIOCH, repris en 2011 à titre transitoire par M. David Ruetschi, sous forme de mandat.

Cette fin d'année, au vu des nouvelles tâches administratives prévues dès 2012, le bureau a décidé de renforcer le secrétariat administratif d'un ½ poste.

1.2 Comité

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2011.

En mars, il a

- fait le point sur la formation professionnelle et désigné 2 nouveaux représentants au comité d'AgriAliForm (MM. Guy Bianco et Pierre-André Odiet).
- accepté le nouveau règlement pour les cours interentreprises pour viticulteurs et cavistes, avec un élargissement aux apprentis arboriculteurs et maraîchers.
- accepté les comptes 2010, le budget 2011 et préparé l'assemblée des délégués.
- fait un premier examen du projet « Politique agricole 2014-2017 ».
- fait le point sur les relations avec Uniterre.

En mai, il a

- donné le feu vert pour faire une offre pour la reprise du mandat de « Pays Romand-Pays Gourmand »

- pris connaissance d'un projet d'initiative populaire Swissness et de l'état des discussions sur ce dossier avec l'USP
- arrêté la position sur la consultation « Politique agricole 2014-2017 » (voir point 2.1.1)

En septembre, il a :

- pris connaissance de l'attribution du mandat « Pays Romand-Pays Gourmand » (voir point 3.8)
- accepté le projet d'initiative populaire, avec un amendement demandant de limiter au maximum les possibilités d'exceptions
- donné le feu vert pour la résiliation de la convention AGORA-Uniterre (voir point 4.4)
- discuté la situation du marché laitier et demandé une réforme en profondeur de l'Interprofession Lait.
- pris connaissance des résultats des examens de brevet et maîtrise agricoles, viticoles, caviste et arboricoles.

Le comité a été régulièrement informé sur les dossiers d'actualité traités par le secrétariat et sur les mutations de personnel.

1.3 Assemblée des délégués

Les trois « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le 8 avril 2011 à Agrilogie Grange-Verney, ceci dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de cette institution. Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport. L'assemblée a admis l'Association romande des maîtres-arboriculteurs comme nouveau membre. Elle a aussi accepté à l'unanimité la proposition de M. Laurent Favre d'étudier le lancement d'une initiative populaire Swissness. Elle a enfin adopté une prise de position sur les grands principes de la «Politique agricole 2014-2017».

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie 9 fois, dont une séance de 2 jours dans le Jura. Elle a notamment examiné et discuté les points suivants :

- évolution des négociations internationales (OMC, ALEA, accords bilatéraux)
- position vis-à-vis de l'agriculture du Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann
- lancement d'une application iPhone en français pour la communication de base « Proches de vous, les paysans suisses ».
- organisation de la distribution d'un flyer « les paysans/les paysannes assurent » dans les principales gares de Suisse romande
- coordination des positions des Chambres d'agriculture romande vis-à-vis de l'augmentation prévue des cotisations pour l'USP
- suivi des travaux dans la Plate-forme « Souveraineté alimentaire » mise en place par Uniterre
- préparation de l'offre pour le mandat « Pays romand-Pays gourmand »
- accueil de M. Michel Darbellay comme nouveau directeur de la Chambre jurassienne d'agriculture en remplacement de M. Jean-Paul Lachat, nommé chef du Service de l'économie rurale du Jura
- discussion avec le Prof. Bernard Lehmann (avant sa nomination comme nouveau directeur de l'OFAG) sur l'actualité agricole, l'ouverture régulée des marchés et la position d'AGORA sur l'évolution prévue de la politique agricole
- nomination peu après l'entrevue de M. Bernard Lehmann à la direction de l'OFAG
- conséquences et mesures à prendre face à la sécheresse printanière
- suivi de l'élaboration du texte d'initiative populaire Swissness

- préparation de la séance Uniterre-présidents des Chambres d'agriculture
- entretien avec M. Jacques Bourgeois, directeur de l'USP, sur les thèmes du Swissness, de l'augmentation des cotisations à la surface, et de la présidence de l'USP en 2012
- entretien avec M. Christian Pidoux, directeur d'AGRI sur un éventuel rachat du journal « Terre et Nature » par AGRI Sarl (voir point 3.1)
- préparation de la visite du Conseiller fédéral J. Schneider-Ammann en Suisse romande, avec participation d'AGORA
- entretien avec M. Willy Cretegnny sur son initiative populaire « Pour une économie utile à tous », initiative jugée excessive et contre-productive pour l'agriculture et refus d'un soutien de la part d'AGORA
- tour d'horizon de l'actualité agricole toujours très fournie dans les cantons romands
- proposition au comité de résilier la convention AGORA-Uniterre suite à la séance avec les présidents des Chambres d'agriculture
- examen du marché laitier tout au long de l'année avec le constat de positions différentes au sein des organisations de producteurs et démarches pour réformer l'Interprofession Lait
- point de la situation sur AgriTOP en Suisse romande
- informations régulières sur les travaux en cours à AgriAliForm en matière de formation professionnelle et examen d'une requête valaisanne relative à un réexamen des cotisations romandes au fonds national de la formation
- examen et préparation d'une position commune sur un questionnaire de l'USP relatif à l'optimisation des coûts en agriculture
- recherche d'exploitants pour une nouvelle émission TV « le Jour J » (remise d'une exploitation)
- organisation de l'action « Franc fort » avec distribution de flyers sur les marchés et les centres commerciaux de Suisse romande, sur le thème « les paysans disent merci »
- préparation du séminaire romand de l'USP
- soutien aux démarches pour la traduction simultanée au comité de l'USP et pour la traduction en français du nouvel ouvrage de référence sur le droit foncier rural
- entretien avec Mme Karine Etter, nouvelle directrice d'AGRI sur la marche du journal et sur l'éventuel rachat de « Terre et Nature »
- préparation de l'assemblée des délégués de l'USP avec la coordination des interventions et préparation de l'assemblée des délégués d'AgriAliForm
- examen du rapport agricole 2011
- réponse à différents courriers reçus (lait, sécheresse, politique agricole)
- informations sur le message du Conseil fédéral sur la Politique agricole 2014-2017
- entretien avec une délégation d'Uniterre sur les conséquences de la résiliation de la convention AGORA-Uniterre et les démarches ouvertes par Uniterre pour une nouvelle répartition des cotisations de défense professionnelle
- préparation des prises de position d'AGORA sur les consultations ouvertes en 2011, dont celle sur PA 2014-17

La Conférence a aussi examiné plusieurs requêtes des membres sur des problèmes particuliers dans les cantons. Avec la présence de l'USP et de Prolait, elle a pu être régulièrement informée sur les dossiers de politique agricole et sur les problèmes du marché laitier.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

En plus du gros dossier Politique agricole 2014-17 (voir point 2.1.1) et des modules « Agriculture et environnement » (voir point 2.1.2), AGORA s'est prononcé en 2011 sur les dossiers suivants, dans l'ordre chronologique

- modification de l'ordonnance sur les améliorations structurelles en agriculture, sans remarques particulières
- modification de l'ordonnance sur les effectifs maximums, avec la demande d'introduire la définition et la reconnaissance d'« unités de production » et la coopération avec les milieux directement concernés lors de l'octroi d'autorisations d'exceptions
- l'initiative parlementaire sur les agro-carburants avec une remise en cause et un refus des méthodes d'évaluation du bilan écologique des agro-carburants qui conduisent de fait à une interdiction de produire de tels carburants en Suisse. L'agriculture suisse ne doit pas être privée de telles possibilités de production
- la modification de l'ordonnance sur les désignations « alpage » et « montagne », avec une demande d'élargissement du champ d'application à l'ensemble des produits agricoles transformés et une simplification des processus de certification par regroupement ou par un certificat de groupe. Enfin, il y a lieu d'intégrer l'ordonnance dans celles concernées par la coordination des contrôles
- la révision des ordonnances LPP, avec la reprise des positions de l'USP dans le domaine complexe de la prévoyance professionnelle
- l'initiative parlementaire visant à soutenir financièrement l'exportation de bétail, soutenue par AGORA
- l'allègement douanier selon l'emploi pour les produits de la minoterie, acceptée, car sans incidences pour la production indigène
- la révision générale de l'ordonnance sur l'importation de produits agricoles, révision formelle et surtout technique sur les quelques 2'000 positions du tarif douanier, acceptée sans remarques
- l'initiative cantonale du canton de St-Gall sur les constructions hors zones à bâtir, avec une simplification de la législation actuelle et la suppression de l'inégalité de traitement selon l'âge des bâtiments. AGORA a insisté sur l'urgence à modifier le droit actuel pour faciliter la réaffectation d'anciens bâtiments agricoles
- l'allègement douanier pour le gruau de maïs pour la fabrication de corn flakes, accepté, car sans incidences pour la production indigène
- la révision de l'ordonnance sur le bétail de boucherie avec des précisions concernant la classification de la qualité, notamment des veaux sur les marchés surveillés et la possibilité de reporter 5% des parts au contingent tarifaire sur la période suivante. Sur ce dernier point, il y a lieu d'avoir une bonne transparence pour éviter les abus
- la révision des ordonnances sur la BDTA, sur les épizooties et les émoluments, avec le refus de la généralisation du support électronique et le maintien de la gratuité d'accès pour les mandataires
- la révision de l'ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale, avec le refus de « surcompenser » en surface les corrections de certains périmètres

- l'allègement douanier pour divers fruits congelés, refusé au vu des conditions non remplies. En particulier, les pommes râpées congelées, principal produit demandé, sont disponibles en suffisance sur le marché suisse. Paradoxe, c'est l'entreprise Emmi qui était demandeuse. Pour 1 ou 2 cts sur le prix du produit fini, cette entreprise aurait voulu s'approvisionner à meilleur marché à l'étranger
- la modification de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires qui propose de renforcer les prescriptions d'utilisation en zones habitées (jardins privés) et de simplifier les règles d'homologation, éléments bien entendu soutenus
- l'allègement douanier pour la pectine, acceptée car sans incidences pour la production indigène

2.1.1 Politique agricole 2014-2017

A fin mai, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la Politique agricole 2014-2017. Le volumineux dossier peut se résumer par d'importants changements dans le système des paiements directs et par le maintien de l'enveloppe budgétaire pour 4 ans au niveau de celui de la période 2012-2013. En coordination avec l'USP et les Chambres romandes d'agriculture, AGORA s'est exprimé de manière critique, estimant même que sans corrections importantes, le projet serait rejeté en bloc.

Parmi les points positifs, il était relevé :

- le maintien de l'enveloppe budgétaire
- la meilleure dénomination des paiements directs, mieux orientés vers les objectifs définis dans la Constitution
- l'équilibre entre les branches de production et les régions
- la stratégie qualité
- l'adaptation des critères d'octroi et de limitation des paiements directs
- la protection des surfaces d'assolement
- l'adaptation des instruments pour les adaptations structurelles

Pour les points négatifs, il était relevé :

- les réticences fédérales à vouloir inscrire la souveraineté alimentaire dans la loi sur l'agriculture
- la pénalisation de l'agriculture productive et nourricière par une augmentation des contraintes et prestations écologiques
- l'affaiblissement de la production animale
- le manque de perspectives pour une amélioration du revenu agricole
- l'insécurité pour les familles paysannes
- l'augmentation des coûts administratifs et des exigences
- le maintien de l'asymétrie sur les marchés entre producteurs et acheteurs
- le démantèlement exagéré des mesures de soutien au marché
- les effets pervers de la future contribution à l'adaptation

Dans les grandes lignes, les corrections demandées par AGORA ont porté sur

- le renforcement des mesures, par exemple par l'indexation de l'enveloppe financière, destinées à améliorer le revenu agricole
- l'introduction, dans la loi, de la notion de souveraineté alimentaire, telle que définie lors des discussions parlementaires sur la motion Bourgeois
- le renforcement des organisations de producteurs, des mesures d'entraide (force obligatoire) et des mesures de promotion des ventes et de la qualité
- l'introduction d'une assurance-récolte

- le renforcement des dispositions relatives à l'observation des prix, qui doit être étendu à tous les échelons de la filière de transformation
- l'amélioration des dispositions contractuelles pour le marché laitier
- la révision du système de soutien au marché fromager, avec un seuil minimum de matière grasse et une revalorisation des fromages au lait cru par une augmentation du supplément de non ensilage
- le maintien d'un soutien spécifique pour la production végétale, en général, des céréales en particulier
- le soutien à l'assouplissement des mesures d'aides structurelles
- le soutien à l'obligation d'exploiter les terres en friches
- la demande réitérée de mettre en place un service de répression des fraudes

Au niveau des paiements directs, le projet prévoit un nouveau système comprenant

- les contributions au paysage cultivé qui veulent sauvegarder et promouvoir le paysage
- les contributions à la sécurité de l'approvisionnement
- les contributions à la biodiversité
- les contributions à la qualité du paysage
- les contributions au système de production (Bio, IP, SST, SRPA)
- les contributions à l'efficacité des ressources
- les contributions à l'adaptation

AGORA s'est prononcé pour un renforcement des contributions à la sécurité de l'approvisionnement et pour le maintien des contributions liées à la garde d'animaux. Par contre, les contributions pour la qualité du paysage et les contributions à l'adaptation ont été catégoriquement refusées. Le caractère particulièrement pervers de ces derniers (compensation des pertes de paiements directs liées au changement de système uniquement par le recours accru aux contributions écologiques et disparition programmée de cette contribution) a été mis en évidence.

Au niveau des conditions d'octroi, AGORA a demandé le statu quo pour le seuil d'entrée (0,25 UMOS) (étant entendu que les coefficients UMOS seront revus à la hausse) et la suppression des dégressivités et des limites de revenu et de fortune. AGORA s'est opposé aux changements des exigences en matière de formation, notamment l'obligation d'avoir une formation agricole de base, comme le demande l'USP.

Tout en fin d'année, le Conseil fédéral a arrêté les lignes directrices de la Politique agricole 2014-2017. Par rapport au projet, quelques corrections ont été faites, mais la principale pierre d'achoppement, les contributions à l'adaptation, ont été maintenues, avec certes un peu moins d'argent disponible et un changement de nom en contributions de transition. Le message définitif est attendu pour fin janvier 2012. Il appartiendra au Parlement de statuer sur la Politique agricole 2014-2017, en particulier sur les modifications de la loi sur l'agriculture durant l'année 2012.

2.1.2 Modules Agriculture et Environnement

Depuis plusieurs années, l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de l'environnement, avec les Services cantonaux concernés, travaillent sur des « Aides à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture », avec des modules spécifiques. Le but de ces documents est d'avoir une application harmonisée du droit fédéral dans les cantons. En 2010, un premier module consacré aux constructions agricoles, très contesté par les milieux agricoles, est entré en vigueur. D'emblée, il a mis en évidence un problème au niveau de la détermination des critères à partir desquels des aménagements pour la protection de l'environnement étaient économiquement supportables pour l'agriculture (par exemple l'installation d'un laveur d'air). Une étude mandaté par l'USP et dont AGORA fait partie du groupe de pilotage, est en cours sur ce

sujet. En 2011, la consultation a été ouverte sur les modules « Produits phytosanitaires dans l'agriculture » et « Eléments fertilisants et utilisation des engrais ».

Dans les deux cas, AGORA s'est prononcée de manière très critique. En effet, il y a une contradiction évidente entre l'ouverture des marchés prônée par l'OFAG et le fait que ces modules sont source de nouvelles contraintes et exigences de nature à renchérir la production suisse. La complexité des modules (près de 60 pages chacun) les rend difficilement accessibles aux premiers concernés, les agriculteurs. Une simplification a été demandée. Si sur le fond, AGORA peut comprendre l'utilité d'une harmonisation dans l'application du droit fédéral, la forme proposée n'est pas acceptable. Il s'agit typiquement de projets permettant l'occupation des employés des administrations fédérales et cantonales.

En fin d'année 2011, les modules en consultation n'étaient pas encore mis en vigueur. A noter encore que 2 autres modules consacrés à la « Protection du sol » et aux « Installations de biogaz » sont en préparation.

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2011

En 2011, dernière année de la politique agricole 2008-2011, il n'y a pas eu de changements significatifs dans la mise en œuvre de cette politique. A l'heure du bilan, AGORA considère que les objectifs écologiques ont été atteints, alors que les objectifs économiques et sociaux ne l'ont pas été. La diminution forte et constante des surfaces de céréales et les problèmes récurrents sur le marché laitier ont montré les limites et les faiblesses de cette politique.

2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)

L'été au printemps, l'automne en été et l'été en automne : voilà une façon à peine exagérée de résumer 2011. En définitive, ce fut une année sèche et plus chaude que la moyenne. Ces revirements météorologiques n'ont pas facilité la tâche des paysans. La première fauche est ainsi majoritairement passée à la trappe du fait de la sécheresse persistante. Dans la plupart des cas, les coupes de regain consécutives ont permis de compenser ce déficit. Les fortes pluies de fin juin à début juillet, juste au moment de la maturation des céréales, ont rendu difficile la récolte et contraint à un séchage. La trop grande humidité et le manque de fourrage ont aussi contribué à raccourcir la période d'alpage. Les végétaux ont, quant à eux, beaucoup profité de ces précipitations. Les récoltes de céréales, de betteraves sucrières, de pommes de terre, de fruits et de raisin ont été, en moyenne, exceptionnelles tant en quantité qu'en qualité. Un automne aux températures estivales a notamment permis aux vignes de donner des fruits très sucrés. Pour les animaux de boucherie, le prix du porc, très bas comme l'année dernière, inquiète. L'Interprofession Lait n'a pas non plus réussi à résoudre les problèmes rencontrés sur le marché du lait, ni à réduire les énormes stocks de beurre. En conséquence, les prix à la production sont restés sous pression. La valeur de la production agricole a reculé de 0,4% pour s'inscrire à 10,251 milliard de francs. La valeur ajoutée brute a baissé de 1,0% et s'est inscrite à 3,781 milliards de francs, tandis que la valeur ajoutée nette a augmenté de 4,1% et s'est inscrite à 1,651 milliard de francs, en raison d'amortissements très bas. En 2011, l'USP estime que les revenus de l'agriculture ont encore baissé de 3,2% par rapport à l'année précédente. En raison d'une légère augmentation des intérêts rémunérant les fonds propres, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale baisse de 3,7%. Selon cette estimation, les exploitations dans la région des collines sont les grandes perdantes en 2011, leur revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale étant de 6% inférieur à l'année précédente.

2.2.3 Marché laitier

Tout au long de l'année 2011, la situation sur le marché laitier a été au centre des préoccupations des organisations agricoles. L'incapacité de l'Interprofession Lait (IP-Lait) de mettre en œuvre les décisions prises s'est avérée catastrophique pour la branche. La segmentation des volumes n'a jamais fonctionné, chaque acheteur développant son propre

modèle. L'augmentation du prix indicatif de 3 cts à partir du 1^{er} avril a permis de croire, l'espace de 6 mois à une amélioration. Durant l'été, le franc fort, la pression sur les exportations de fromage, notamment de produits peu différenciés comme le fromage fondu ont renforcé la pression sur les prix, un phénomène que l'incapacité d'IP-Lait de mettre en place un système de gestion des quantités a encore accentué. Des grands volumes de lait industriel ont dû être transformés en poudre et surtout en beurre. En raison de l'opposition de plusieurs organisations de producteurs, adeptes du libéralisme absolu en matière de quantités, le Conseil fédéral n'a pu rendre obligatoire qu'une partie des mesures proposées par IP-Lait pour assainir le marché, soit le prélèvement de 1 cts par kilo de lait. Par contre, la décision de prélever 4 cts sur les quantités supplémentaires n'a pas pu être appliquée.

Au 1^{er} novembre 2011, IP-Lait a décidé de baisser le prix indicatif de 4 cts, le faisant passer à 64 cts. Cette décision, a conduit la Fédération suisse des producteurs de lait à démissionner de l'IP-Lait. Avec raison, puisque les mesures prises pour désengorger le marché et la situation stable, voire à la hausse des prix du lait sur le marché international ne justifiaient une telle baisse. Toutefois en fin d'année, IP-Lait a annoncé un relèvement des prix indicatifs de 2 cts pour le 1^{er} février 2012.

Le marché du fromage a vu la situation de l'Emmentaler se péjorer gravement avec une production fortement à la baisse et des prix du lait payés aux producteurs inférieurs à ceux payés pour le lait industriel. Par contre, le marché du Gruyère s'est bien tenu, malgré les problèmes du franc fort. Le prix du lait payé aux producteurs est resté stable et à un niveau élevé tout au long de l'année. Dans le cadre du libre-échange du marché du fromage avec l'Union européenne, les importations se sont accrues et les exportations ont régressé. Pour les importations, l'augmentation a été de 6,2% et pour les exportations, le recul a été de 2,3% pour le 1^{er} semestre 2011, par rapport à 2010. Ces chiffres illustrent bien le fait que le libre-échange agricole constitue un danger pour l'agriculture suisse. Sur le plan politique, la mise en œuvre de la motion Aebi, visant à mettre en œuvre une gestion efficace des quantités n'a pu être concrétisée. Acceptée largement au Conseil national, son examen est resté en « rade » au Conseil des Etats, lequel a différé son examen sous prétexte que l'IP-Lait allait trouver des solutions négociées.

Au niveau d'AGORA, les discussions avec les représentants de Prolait et de la MIBA ont montré les approches très différentes du marché laitier au sein des organisations de producteurs. Plusieurs interventions ont été faites auprès d'IP-Lait, sans résultat. AGORA a demandé une réforme en profondeur des structures et de la composition d'IP-Lait et souhaité que l'USP reprenne le leadership des producteurs dans l'organisation interprofessionnelle. IP-Lait a manifestement perdu toute crédibilité auprès des producteurs. En fin d'année. Il faut bien dire que la question de savoir comment concilier les intérêts de 25'000 producteurs face à quelques puissants acheteurs reste ouverte.

2.2.4 Rapport agricole 2011

Le traditionnel rapport de l'OFAG a été publié à fin octobre 2011. Comme d'habitude, il est très bien fourni en chiffres. En voici quelques-uns :

- à fin 2010, il y avait encore 59'065 exploitations (-1,6% par rapport à 2009), dont 41'434 à plein temps (-1,8%) et 17'631 à temps partiel (-1,1%)
- 167'462 personnes (-1,4%) étaient occupées dans l'agriculture
- le revenu agricole 2010 a enregistré une baisse importante, avec un recul de 6,9% par rapport à 2009.
- le revenu non agricole a progressé de 13,7%, permettant de stabiliser le revenu total.

Sur le plan social, l'enquête suisse sur la population active en 2011 a mis en évidence que les agriculteurs travaillent beaucoup et prennent peu de vacances en comparaison des autres professions. Le rapport mentionne aussi le fait que plus de 550 exploitations proposent des prestations sociales sous forme de places de travail pour les handicapés ou de prise en charge de jeunes en difficulté ou encore de soins aux personnes âgées.

Sur le plan écologique, les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole ont diminué de 8% entre 1990 et 2009. L'OFAG a développé une stratégie Climat pour l'agriculture axée d'une part sur le renforcement des mesures écologiques afin d'atténuer les effets négatifs du réchauffement climatique et d'autre part sur la réduction des émissions d'éléments nocifs. Il est aussi relevé la progression de la production d'énergie renouvelable dans l'agriculture (solaire, biogaz).

Lors de la conférence de presse liée à sa publication, l'OFAG a abordé plus spécifiquement la question du commerce agricole extérieur. En 2010, les importations sont restées stables, avec une valeur de 11,5 milliards de francs. Les exportations ont progressé pour atteindre une valeur de 7,8 milliards de francs ou 5% de plus qu'en 2009. Se référant à la communication de l'OFAG, la presse quotidienne a fait les gros titres sur le niveau record des exportations agricoles. Une analyse montre que la progression a été spectaculaire pour le café, les boissons et le tabac. Les produits laitiers n'arrivent qu'en 5^{ème} position, avec un excédent net de 130 millions de francs. Pour les fromages, les quantités importées sont pratiquement équivalentes aux quantités exportées. Une lecture plus attentive des chiffres publiés par l'OFAG montre la réelle difficulté d'exporter des produits transformés issus de produits agricoles suisses.

2.2.5 Rapport de situation 2011 de l'USP

A fin décembre, l'USP a publié son traditionnel rapport de situation sous le titre « L'agriculture suisse – la plus-value, ça se cultive ». Le document explore, sous tous les aspects, les apports de la plus-value fournie par l'agriculture, sous l'angle des attentes de la population suisse. Celle-ci se démarque, entre autres par la qualité et la sécurité élevée des produits, la traçabilité et une production durable et respectueuse des animaux. La population apprécie en outre les prestations supplémentaires fournies par l'agriculture indigène, tel le fait d'entretenir un paysage varié, d'occuper des régions périphériques et de perpétuer des traditions rurales.

Certaines prestations ne peuvent pas être valorisées par une vente sur le marché, car elles ne sont pas fournies à un particulier mais en faveur de la collectivité. Un exemple : en achetant des produits suisses, les consommateurs contribuent à l'existence d'un paysage varié. Les gens qui vont faire leurs courses hebdomadaires dans les pays voisins profitent aussi de ces prestations. Des deniers publics sont donc nécessaires pour financer une partie de ces prestations. C'est d'une part respecter des normes strictes en matière de protection des eaux, de l'environnement, de la nature et du bien-être animal et, d'autre part, satisfaire à d'autres exigences dans le cadre des prestations écologiques requises. En parallèle, les agriculteurs peuvent participer à un grand nombre de programmes facultatifs, par exemple en se tournant vers l'agriculture biologique ou en adhérant au principe des sorties régulières en plein air des animaux de rente.

Les attentes vis-à-vis du secteur agricole sont nombreuses et aussi très hétérogènes. L'agriculture ne fournit pas un produit standardisé et défini. Chaque consommateur souhaite une plus-value particulière, qu'il s'agisse de qualité des produits, de bien-être des animaux, de protection de l'environnement ou encore d'entretien du paysage. Des compromis sont nécessaires. Pour l'USP, il est possible d'optimiser la plus-value qu'apporte l'agriculture suisse aux acteurs et à la société en :

- fixant des priorités en maintenant l'équilibre entre les différentes attentes
- communiquant la plus-value fournie par l'agriculture
- préservant les ressources indispensables à la création de cette plus-value

Pour le 1^{er} point, la multifonctionnalité, la durabilité et la souveraineté doivent devenir les piliers de la politique agricole. Même s'il existe une certaine complémentarité entre ces notions, le plus souvent, elles sont en opposition. Il est difficile d'augmenter la production tout en étendant les surfaces écologiques. Il est absolument impossible de satisfaire aux exigences toujours plus nombreuses en matière d'écologie et de protection des animaux, tout en devenant encore plus compétitif sur le plan international. La plus-value a un prix et le consommateur est sans doute

prêt à payer davantage que la transformation et la distribution ne le pensent. Il faut définir des priorités et prendre conscience qu'il est impossible d'avoir le beurre et l'argent du beurre.

Pour le 2^{ème} point, l'USP met en évidence l'importance de la communication de base pour promouvoir l'image positive de l'agriculture suisse. Il faut aussi une législation Swissness crédible comme élément central d'une stratégie qualité reconnue par tout le secteur agro-alimentaire.

Pour le 3^{ème} point, l'agriculture, que ce soit en Suisse ou ailleurs, doit produire davantage de denrées alimentaires, avec moins de ressources en sol, en eau, en énergie et en agents de production. Il faut conserver une activité de production pour pérenniser et optimiser la plus-value.

2.2.6 Swissness

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a examiné le projet du Conseil fédéral, lequel prévoit une teneur d'au moins 80% de matières premières agricoles suisses dans les produits alimentaires pour avoir le droit de porter la croix suisse. L'USP a institué un groupe de travail Swissness – avec la participation d'AGORA, pour suivre ce dossier. Devant les difficultés à faire avancer le projet sur le plan politique et devant les pressions exercées par le lobby de l'industrie agroalimentaire, M. Laurent Favre a proposé, à l'assemblée des délégués d'AGORA, de lancer une initiative populaire « Swissness ». Une première analyse a permis de préparer un document de travail mettant en évidence les chances et les risques d'une telle initiative. Sur cette base, AGORA a sollicité le groupe de travail de l'USP, lequel est entré en matière. Avec l'aide d'une juriste spécialisée dans le droit constitutionnel, un projet de texte d'initiative a pu être élaboré, à la teneur suivante (état fin novembre 2011).

Titre : Initiative populaire pour un Swissness crédible

La Constitution fédérale est modifiée comme suit

Art. 97bis Protection des indications de provenance (nouveau)

I.

- 1. La Confédération légifère sur la protection et l'utilisation des indications de provenance directes ou indirectes.*
- 2. En ce qui concerne les indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires, leur utilisation est autorisée :*
 - a. Si la denrée alimentaire a été entièrement obtenue en Suisse, ou*
 - b. Si au moins 80% du poids des matières première composant la denrée alimentaire provient de Suisse et si la transformation ayant donné au produit ses caractéristiques essentielles a été faite en Suisse.*
- 3. La loi règle les exceptions pour les matières premières, qui pour des raisons agronomiques et climatiques, ne peuvent pas être produites ou ne sont temporairement pas disponibles en quantité suffisante en Suisse.*
- 4. Les drapeaux et les autres emblèmes de la Confédération, des cantons et des collectivités territoriales définies par le droit fédéral ou cantonal, ainsi que les signes susceptibles d'être confondus avec eux ne peuvent être utilisés comme indications de provenance que dans le respect des dispositions sur la protection des indications de provenance.*
- 5. Les armoiries de la Confédération, des cantons et des collectivités territoriales définies par le droit fédéral ou cantonal ne peuvent être utilisées que par la collectivité concernée. La loi précise les exceptions.*
- 6. La Confédération veille en Suisse et à l'étranger à la protection des indications de provenance suisses.*

II. Les dispositions transitoires de la Constitution sont complétées comme suit :

Art. 197, ch. 9 (nouveau)

9. Disposition transitoire ad art. 97bis (Protection des indications de provenance)

Si les lois d'application afférentes ne sont pas entrées en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 97bis par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'application nécessaires par voie d'ordonnance.

Le 19 novembre 2011, l'assemblée des délégués de l'USP a donné le feu vert à l'unanimité au comité de l'USP pour décider le moment du lancement de cette initiative. En effet, à cette date, la Commission des affaires juridiques du Conseil national avait terminé ses travaux, proposant un seuil de 80% de matières premières suisses pour les produits peu transformés et de 60% pour les produits hautement transformés. A ce niveau, le résultat peut être qualifié de satisfaisant par rapport notamment aux positions initiales défendues par l'industrie agroalimentaire (60% pour tous les produits ou 60% de la valeur ajoutée). Sans doute, l'annonce d'une initiative populaire n'est pas étrangère à ces décisions. AGORA considère cependant cette proposition comme insuffisante, dans la mesure où la Commission laisse la compétence au Conseil fédéral de définir les produits peu et hautement transformés. Cela risque d'être très difficile et de conduire à une incompréhension des consommateurs.

Il y a lieu d'attendre le débat en plénum au Conseil national, attendu pour mars 2012, pour décider le lancement de l'initiative populaire projetée.

2.2.7 Actualités agricoles au Parlement

Parmi les nombreux sujets agricoles traités au Parlement en 2011, il faut relever, pour l'essentiel :

- la prolongation, sans beaucoup de discussions, de la « Politique agricole 2008-2011 » pour les années 2012 et 2013 avec la reconduction, pour 2 ans, du crédit-cadre correspondant.
- le traitement de plusieurs interventions parlementaires relatives à l'Accord de libre-échange agro-alimentaire (voir point 6.7)
- l'acceptation de la motion Aebi relative à la gestion du marché laitier au Conseil national
- l'acceptation de l'initiative parlementaire Bourgeois sur la souveraineté alimentaire dans les 2 Chambres
- l'acceptation de la motion Bigger pour le soutien financier à l'exportation de bétail, mais finalement refusée pour des questions d'application du frein aux dépenses
- l'acceptation d'une motion Bourgeois sur la stratégie biomasse (CN)
- l'acceptation d'une motion Favre sur l'interdiction des fils de fer barbelé sur les pâturages à chevaux au Conseil national, mais refusée au Conseil des Etats
- la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, avec des divergences entre les 2 Chambres
- le budget 2012 avec une rallonge de 22 millions de francs pour le financement des contributions pour le lait transformé en fromage (ce qui assure le maintien de la contribution à 15 cts) et le refus d'une rallonge de 20 mio pour annuler la baisse de 20 frs par ha des paiements directs décidée par le Conseil fédéral pour 2012

Les élections fédérales d'octobre 2011 ont permis de maintenir, avec 31 élus, une forte représentation agricole au Parlement. Tout au plus, le nombre d'exploitantes et d'exploitants agricoles a légèrement diminué, compensé par l'arrivée de responsables d'organisations agricoles.

2.3 Agriculture internationale

2.3.1 Union européenne

La Commission de l'UE a publié les propositions de développement de la politique agricole commune pour les années 2013 à 2020. Les 2 piliers, soit les paiements directs et le développement de l'espace rural sont conservés. Cependant, le système de paiement directs est appelé à évoluer comme suit :

- prime de base par hectare uniforme pour chaque région
- paiement supplémentaire avec une composante écologique prenant en compte le climat et la biodiversité
- compensation des difficultés topographiques
- paiements couplés limités en faveur de secteurs particulièrement sensibles
- simplification du régime applicable aux petits exploitants
- introduction d'une limite supérieure pour les paiements directs

Pour le développement de l'espace rural, il est prévu d'introduire un instrument de gestion des risques et de prendre en compte les questions environnementales et climatiques.

Les instruments de soutien au marché sont conservés, mais avec une réduction des fonds. Globalement, il est prévu une réduction de 5 à 10% du budget agricole de l'UE.

Les propositions de la Commission ont été accueillies de façon très variable dans les Etats membres de l'UE. Le contenu a suscité des avis très divergents.

Il est intéressant de voir qu'en matière de paiements directs, la politique agricole de l'UE et de la Suisse présente toujours davantage de similitudes. Mais le niveau de soutien financier apporté par l'UE est sensiblement inférieur à celui de la Suisse.

2.3.2 OMC

Les négociations du cycle de Doha (2001) sont restées au point mort en 2011, malgré la volonté maintes fois exprimée par la Suisse de faire aboutir enfin les discussions. Si le dossier agricole est bien avancé, celui des biens industriels est bloqué. La Conférence ministérielle de décembre 2011 à Genève n'a amené aucune évolution significative des négociations. Tout au plus, la Russie est devenue membre de l'OMC. Il est intéressant de savoir que des alternatives à la conclusion du cycle de Doha n'ont pas été retenues.

2.3.3 Accords de libre-échange hors UE

Au vu de l'enlisement des négociations OMC, la Suisse tend à privilégier la conclusion d'accords de libre-échange. Actuellement, la Suisse dispose de 24 accords avec 33 pays hors de l'UE. L'accès aux marchés étrangers est un objectif prioritaire de la politique économique extérieure.

En 2011, la Suisse a conclu ou mis en œuvre des accords avec le Pérou, la Colombie, les Etats arabes du Golfe, l'Ukraine, Hong-Kong, les Iles Féroé et le Japon. Les discussions en vue d'un accord de libre-échange avec la Chine ont été ouvertes. De manière générale, les intérêts de l'agriculture suisse ont pu être grandement préservés jusqu'ici dans ces accords. Tout au plus, peut-on signaler l'erreur de la concession faite à l'Égypte pour un contingent hors tarif de pommes de terre. La Chine présente à la fois des chances et des dangers. Par contre, si des négociations bilatérales venaient à s'ouvrir pour des accords de libre-échange avec le Brésil (Mercosur) ou la Russie, on peut s'attendre à davantage de concessions agricoles.

2.3.4 Accords bilatéraux Suisse-UE

Le comité mixte, chargé du suivi des accords agricoles conclus dans le cadre de l'Accord bilatéral II a entamé les travaux visant à adapter les dispositions relatives au commerce des vins, aux

spiritueux et des produits biologiques. Le projet de création d'un espace phytosanitaire a été concrétisé.

En mai 2011, la Suisse a signé l'accord sur la protection réciproque des AOC/IGP. Dans cet accord, la Suisse et l'UE s'engagent à reconnaître mutuellement leurs indications géographiques et à les protéger contre toute imitation ou utilisation fallacieuse. Les AOC et IGP enregistrées en Suisse ou dans l'UE bénéficient sur le territoire de l'autre de la même protection juridique que dans leurs pays d'origine. Pour le moment, 818 dénominations de l'UE sont protégées sur le territoire suisse. Pour la Suisse, 22 dénominations sont protégées dans une zone comprenant environ 500 mio de consommateurs.

Cet accord donne un signe fort en faveur d'une protection accrue des indications géographiques, au plan national en tant qu'élément de la stratégie qualité, comme au plan international, dans le cadre de l'engagement à l'OMC.

2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE(ALEA)

En 2008, la Suisse et l'UE avaient entamé des négociations en vue d'un accord dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité des denrées alimentaires et de la sécurité des produits ainsi que dans le domaine de la santé. (ALEA/ASP)

Selon le rapport agricole de l'OFAG, les négociations ALEA/ASP se sont enlisées depuis 2010. Deux raisons sont évoquées

- des différences subsistent sur l'objet des négociations, les mandats des deux parties divergeant sur certains points
- l'UE lie tous les problèmes de négociations aux questions institutionnelles horizontales (accord-cadre)

En fin d'année 2011, aucune information n'était disponible, ni sur le calendrier des négociations, ni sur la question de savoir si l'agriculture serait intégrée à l'approche globale coordonnée (accord cadre).

2.4 Rencontres avec le Conseil fédéral

Entré en fonction comme « ministre » de l'agriculture le 1^{er} novembre 2010, le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a connu des débuts difficiles avec l'agriculture. En janvier 2011, dans le cadre d'une rencontre organisée par l'USP à laquelle AGORA était invité, il a insisté sur le rôle de production de l'agriculture et sur l'adaptation de cette production avec la demande du marché. L'ouverture des marchés est essentielle pour la Suisse. Il s'est montré très mal à l'aise, laissant les cadres de l'OFAG répondre aux nombreuses questions des participants.

Début juillet 2011, dans le cadre d'une visite « agricole » en Suisse romande, M. Schneider-Ammann a répondu favorablement à une demande de rencontre avec une délégation d'AGORA. Au Château de Colombier (NE), et en présence de M. Thierry Grosjean, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Economie, les présidents et/ou les directeurs d'AGORA, des Chambres d'agriculture romandes, de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales et de l'Association romande des Paysannes professionnelles ont abordé les thèmes d'actualité comme la Politique agricole 2014-2017, les spécificités de l'agriculture romande (lait, céréales, grandes cultures), la place de la paysanne, la stratégie qualité et l'ouverture des marchés (ALEA). Au terme de 2 heures et demie de discussions, AGORA a exprimé sa satisfaction sur la rencontre. M. Schneider-Ammann a été très attentif aux propos des intervenants et a fait preuve d'un intérêt certain pour les positions de l'agriculture romande. Il s'est attaché à répondre lui-même à chacun et a manifesté une ouverture pour le dialogue. Ainsi, il a nuancé son credo de janvier 2011 sur l'ouverture des marchés pour mettre en évidence la nécessité de valoriser l'esprit d'entreprise des familles paysannes.

Force est cependant de constater que les bonnes dispositions pour une agriculture suisse forte et productive du Conseiller fédéral semblent encore se heurter au dogme de la libéralisation et de l'ouverture des marchés défendu par certains collaborateurs de l'OFAG.

3. Information, relations publiques

3.1 AGRI

Comme d'habitude, AGORA a alimenté la rédaction du journal professionnel de l'agriculture romande par plusieurs éditos et articles en lien avec l'actualité agricole.

Pour la 1^{ère} fois, et à la demande du comité, AGORA a fait usage en 2011 des pages spéciales pour les organisations agricoles. A fin juin, une page avec le logo d'AGORA a été publiée pour présenter les activités de l'organisation. L'objectif de cette publication est de mieux faire connaître à la base paysanne le travail de la défense professionnelle, à l'exemple du traitement du dossier « Politique agricole 2014-2017 ». En principe, il est prévu de publier une page spéciale AGORA deux fois par année.

AGRI a enregistré pour le 31 octobre 2011 la démission de M. Christian Pidoux, directeur et rédacteur en chef, appelé à assumer la responsabilité de l'enseignement agricole vaudois, rattaché au Service de l'agriculture. AGORA a participé au groupe de travail chargé de trouver un successeur à M. Pidoux. Après audition de plusieurs candidats, le choix du groupe de travail, confirmé à l'unanimité par le comité d'AGRI, s'est porté sur Mme Karine Etter, journaliste RP depuis une dizaine d'années à AGRI. La nouvelle directrice et rédactrice en chef a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2011.

En cours d'année, AGRI a appris que le groupe de presse alémanique Tamedia, qui avait racheté le groupe Edipresse en 2010, souhaitait vendre le journal « Terre et Nature ». A mi-novembre, sur la base de différents documents réunis par Tamedia, AGRI a établi, avec l'aide d'AGORA, une offre d'achat à un niveau raisonnable, finançable par les fonds propres et de nouveaux apports des actionnaires d'AGRI (Chambres d'agriculture, USP, FPSL, etc.). Cette offre n'a pas été retenue, car jugée insuffisante par les vendeurs.

AGRI a connu une bonne année 2011 sur le plan financier, malgré un contexte difficile (érosion lente, mais régulière du nombre d'abonnés, marché publicitaire sous pression). Le journal a définitivement gagné le procès intenté contre La Poste qui avait enlevé l'aide fédérale à la presse. Cette aide reste acquise, vu le caractère associatif du journal et permet d'assurer un équilibre financier.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni 4 fois en 2011. Il a pris connaissance des activités de l'Agence d'information agricole romande, avec les points forts que sont l'édition et la diffusion de communiqués de presse de l'Agence ou des organisations membres, la publication et la diffusion de brochures et de documents d'information, la participation à des foires et expositions et le travail avec les écoles et les enseignants.

Agora a collaboré avec AGIR sur la mise en œuvre de plusieurs actions menées dans le cadre de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses » (voir point 3.7) A la demande de l'USP et la FSPL, principaux financeurs d'AGIR, un groupe de travail avec la participation d'AGORA, s'est penché sur les possibilités d'intensifier la collaboration entre AGIR et l'Agence sœur alémanique LID. Sans tabous, plusieurs variantes, allant de l'intensification des collaborations à la fusion des deux Agences ont été examinées. En novembre 2011, il a été décidé de procéder à une étude approfondie des différentes variantes, avec l'aide d'une entreprise externe, spécialisée dans la réorganisation d'entreprises.

3.3 AMTRA

AMTRA, société dont AGORA assure la présidence, a édité et publié 6 numéros annuels de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture. Le comité s'est réuni 2 fois en 2011. En mai, il a pris connaissance du règlement par arrangement conventionnel judiciaire du litige opposant un ancien collaborateur licencié à l'AMTRA. Les comptes 2010 sont encore dans le rouge, mais conformes au budget, au vu des changements intervenus dans les relations avec

Agroscope Changins Wädenswil (ACW). Les abonnés indiquent une légère baisse, liée à la fin des abonnements combinés proposés par l'AMTRA jusqu'à fin 2009. Par contre, les recettes publicitaires ont augmenté. A noter aussi, le succès de la publication commune AMTRA/EIC Changins du livre « Cépages » avec près de 2'000 exemplaires écoulés. Au comité, Mme Dominique Barjolle, démissionnaire a été remplacée par M. Philippe Droz, représentant d'Agridea.

En décembre, le comité a pris connaissance de la projection des comptes 2011 qui retrouvent les chiffres noirs. La réorganisation a ainsi porté ses fruits. La collaboration avec ACW s'est concrétisée par l'édition commune d'un poster sur les stades phénologiques de la vigne et par la préparation de l'édition d'un nouveau livre de référence consacré aux maladies et ravageurs de la vigne. Le comité a aussi procédé à un premier examen de nouveaux statuts par l'AMTRA et donné le feu vert à la signature d'un contrat de prestations avec ACW. Globalement, après quelques années marquées par des changements, l'AMTRA a retrouvé en 2011 sa vitesse de croisière et sa santé financière.

3.4 Les Magiciens de la terre

L'Association « Les Magiciens de la terre » coordonne la présence de l'agriculture et de ses produits au Comptoir Suisse. Elle planifie et organise également différents événements promotionnels au sein des Halles du Palais d'exposition de Beaulieu.

Avec l'inauguration des nouvelles Halles Sud du Palais de Beaulieu en mars 2011, la direction du Comptoir suisse a décidé d'offrir un renouveau à sa manifestation. Ainsi, les Halles nord supérieures sont dorénavant consacrées uniquement au secteur agroalimentaire suisse. Ceci a permis un développement des activités des Magiciens de la terre puisque, en plus de la traditionnelle Halle 14 et du motif central de la Halle 13, un espace supplémentaire dédié à la diversité de l'agriculture vaudoise a été ouvert en Halle 10. Ceci a eu comme conséquence de pouvoir augmenter d'environ un tiers le nombre d'exposants-producteurs louant un banc de marché mis à disposition par les Magiciens de la terre.

En plus de la mise à disposition de bancs de marché pour les producteurs, les Magiciens de la terre ont réalisé différents événements :

- réalisation du traditionnel motif central de fruits, fleurs et légumes. Les fruits, thème central de notre présence 2011, 100^{ème} anniversaire de la FUS oblige, ont été particulièrement mis en avant dans l'édition 2011 du motif central ;
- accueil d'une soixantaine de classes de la région lausannoise dans le cadre de l'Ecole à la Ferme. Ce contact direct avec quelques mille élèves issus d'un milieu plutôt urbain représente un élément important de la présence des Magiciens de la terre au Comptoir suisse ;
- mise en place pour la 3^{ème} année consécutive de l'Epicerie romande. Cet espace permet aux producteurs ne disposant pas des ressources nécessaires à 10 jours de présence à Beaulieu ou venant de régions plus périphériques de pouvoir tout de même mettre en valeur leurs produits dans le cadre du Comptoir suisse ;
- création pour la deuxième fois d'une cuisine de démonstration des paysannes en collaboration avec Ringier. Cette animation est complémentaire au cahier spécial de *L'illustré* qui sort chaque année à l'occasion du Comptoir suisse. Des recettes y sont présentées et ces mêmes recettes sont ensuite réalisées dans le cadre de la cuisine de démonstration. Le thème de l'édition 2011 était bien évidemment les fruits.

Au cours de l'année sous revue, le comité de l'Association « Les Magiciens de la terre » s'est réuni à cinq reprises. Il a notamment traité les points suivants :

- mise en place et décision sur le concept de promotion 2011,
- préparation de l'Assemblée générale,
- comptes 2010 et budget 2011,
- organisation de la présence du Comptoir suisse,

- relations avec le Comptoir suisse.

Ce dernier point a été et reste une préoccupation importante du comité. En effet, afin de coller à la nouvelle dynamique de Beaulieu, une nouvelle convention liant les Magiciens de la terre et le Comptoir suisse a été signée le 11 février 2011. Or, cette convention a été dénoncée par la direction de Beaulieu le 14 septembre 2011 déjà. Une nouvelle convention est actuellement en négociation. Un point important pour le comité des Magiciens de la terre est de reprendre le rythme d'une convention de trois ans afin d'offrir plus de stabilité aux travaux de l'Association.

AGORA assure les travaux de secrétariat des Magiciens de la terre. Il s'agit notamment d'assurer la coordination entre les différents projets, ainsi que les liens avec Beaulieu Exploitation SA et les exposants de l'Association « Les Magiciens de la terre ». Enfin, ce projet ne pourrait pas vivre sans le soutien financier de la Confédération, du Canton de Vaud, de Prométerre et des membres de l'Association. Nous remercions chaleureusement nos différents partenaires.

3.5 Salon suisse des Goûts et des Terroirs, Bulle

La 12^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 28 octobre au 1^{er} novembre 2011. Avec 44'000 visiteurs, le record a à nouveau été battu et le succès populaire de la manifestation ne s'arrête pas. Plus de 280 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOC jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme le Royaume du Maroc et la Région du Sanetsch ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Arène gourmande ou les Ateliers du Goût ont connu un franc succès. Depuis 2011, Loïc Bardet représente AGORA au comité de l'Association, responsable du salon.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2011

La 19^{ème} édition du Brunch à la ferme du 1^{er} août 2011 a connu un franc succès auprès des visiteurs et des médias. Le soleil était également de la partie.

Le Brunch à la ferme du 1^{er} août est l'événement incontournable de la période estivale pour la population suisse. Il permet de caresser, sentir, déguster des produits du terroir, bref de vivre une expérience marquante.

Cette réussite est due en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

En 2011, trois Conseillers fédéraux ont participé à un Brunch en Suisse romande, soit Ueli Maurer et Johann Schneider-Ammann en Valais et Didier Burkhalter dans son canton de Neuchâtel.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

Jusqu'en juillet 2011, la promotion de l'image de l'agriculture suisse s'est faite avec les traditionnelles affiches et annonces avec des messages transmis par des personnalités en chemise Edelweiss. Début septembre, la campagne a pris une nouvelle forme avec la diffusion de 4 nouveaux spots TV montrant les prestations des paysannes et des paysans pour la population suisse. Les messages mettent en évidence

- la production d'aliments et de matières premières de qualité supérieure
- l'élevage respectueux des animaux
- l'encouragement de la biodiversité
- le façonnage d'un beau paysage

Le lancement des premiers spots a été précédé par la mise en place, dans 4 villes de Suisse, de monolithes de paille destinés à attirer la curiosité du public. A Lausanne, AGORA a organisé, avec l'aide de M. Christian Jaccoud, agriculteur à Froideville, la mise en place de ce monolithe à la Place St-François. Avec la collaboration d'AGIR, un point de presse a été organisé.

Plus tôt dans l'année, le 9 février 2011, AGORA, avec la collaboration d'AGIR et des Chambres d'agriculture a organisé la diffusion d'une carte expliquant le rôle des paysannes et des paysans dans la production de denrées alimentaires de proximité et de qualité. Dans les gares de Bienne, de Fribourg, de Genève, de Delémont, de Porrentruy, de la Chaux-de-Fonds, de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains, plus de 5'000 cartes et 1'500 kgs de pommes offertes par Fenaco ont été distribuées en 2 heures.

Le 3 décembre, une opération identique avec un nouveau message visant à remercier les consommateurs d'acheter en Suisse (en réponse au tourisme alimentaire lié au franc fort en augmentation) a été organisée par AGORA, en collaboration avec les Chambres d'agriculture du Valais, de Genève, de Vaud et de Neuchâtel, cantons frontaliers. Cette fois, plus de 4'000 cartes et des produits régionaux ont été distribués sur les marchés de Carouge, de Vevey, de Lausanne, d'Yverdon-les-Bains et dans les Centre commerciaux de Marin, d'Etoy, de Collombey et de Monthey.

Donnant suite à une proposition d'AGORA, le groupe de travail de l'USP a donné le feu vert pour une application iPhone des principaux projets de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses ». Ce projet a été concrétisé par AGIR et le lancement s'est fait le 1^{er} octobre 2011. Il permet d'être informé en direct sur l'actualité agricole, de trouver les marchés paysans, les produits du terroir primés au Concours national, les adresses de tourisme à la ferme ou encore de la documentation sur l'agriculture.

Le stand « Proches de vous, les paysans suisses » très demandé par les organisations de foires et d'expositions a subi quelques adaptations dans les modules. Mais, il a été décidé de refaire entièrement ce stand pour 2012.

Sur la base du concours photos de 2010, un calendrier 2011 a été édité, très demandé.

En dehors des réalisations ci-dessus, les différents projets de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses » ont été conduits dans le cadre habituel.

3.8 « Pays romand-Pays gourmand » (PR-PG)

La Fédération « Pays romand-Pays gourmand » a été créée en 2005. Elle regroupe les 7 marques régionales des produits du terroir des cantons de Genève, du Valais, de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, du Jura et de la région du Jura Bernois. Soutenue financièrement par la Confédération dans le cadre de la promotion des ventes, elle a pour objectif de promouvoir les produits régionaux de Suisse romande et d'augmenter la notoriété de marques véhiculées par ces produits.

L'activité opérationnelle était déléguée jusqu'ici par mandat à Agridea. Des problèmes survenus à fin 2010 avec le mandataire ont incité PR-PG à mettre le mandat au concours. Dans un premier temps, AGORA a proposé à Agridea de faire une offre commune. Suite au refus d'Agridea pour une telle solution, AGORA a fait une offre détaillée pour la reprise de ce mandat, appuyé notamment par les Chambres d'agriculture gérant des marques comme le Valais, Vaud, Genève et Fribourg.

A mi-août 2011, AGORA s'est vu attribuer le mandat par le comité de PR-PG, avec reprise au 1^{er} octobre déjà. De manière pragmatique, Agridea, par convention avec AGORA, a accepté de poursuivre le mandat jusqu'au 31 décembre 2011, avec les personnes en place. AGORA a engagé une nouvelle responsable de projet, Mme Pascale Larcher Berset qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2012 pour une activité à 50%. Elle sera secondée par Mme Elisa Domeniconi, collaboratrice administrative qui sera transférée d'Agridea à AGORA également au 1^{er} janvier 2012. Dès l'attribution du mandat, AGORA a participé aux séances du comité de PR-PG et a organisé le transfert d'information, de documents et des comptes 2011, ainsi que l'aménagement de 2 nouveaux postes de travail. Par chance, les locaux libérés par Energie Bois Suisse,

contigus à ceux d'AGORA à Jordils étaient disponibles, ce qui a permis un nouvel aménagement optimal pour IP-SUISSE et pour PR-PG. Durant l'année, AGORA s'est investi pour la finalisation et la vérification des comptes 2010 de PR-PG.

La reprise de ce mandat important constitue un nouveau défi de taille pour AGORA. Pour l'obtenir, AGORA a fait valoir ses compétences et son expérience en matière de gestion de mandats pour tiers, ainsi que son réseau bien établi avec l'OFAG, les cantons et les Chambres d'agriculture.

4. Conventions

4.1 Union suisse des paysans

En janvier 2011, les responsables d'AGORA et de l'USP se sont retrouvés pour faire le point sur les relations entre les deux organisations. La séance a mis en évidence les convergences de vues sur les principaux dossiers de politique agricole. Sur le terrain, au niveau des prestations de service, des éléments conflictuels ont pu être réglés. Sur le plan interne, la principale divergence est apparue au niveau de la nécessité d'augmenter les cotisations à la surface pour l'USP, divergence qui s'est partiellement réglée durant l'année, puisque les Chambres d'agriculture romandes ont, à l'exception de Prométerre, accepté l'augmentation de 40 cts/ha lors de l'assemblée des délégués de novembre 2011.

AGORA a assumé la traduction et l'adaptation des « News » hebdomadaires de l'USP et organisé le traditionnel séminaire romand à fin octobre à Yverdon-les-Bains.

AGORA a participé à quelques groupes de travail mis en place ou animés par l'USP, en particulier :

- au groupe de travail « Mesures d'accompagnement ALEA » qui a travaillé sur les quelques 80 mesures proposées par l'USP pour retenir celles en liaison avec un éventuel ALEA et celles qui pourraient s'avérer utiles en dehors d'un ALEA. Compte tenu de l'enlisement des négociations, le groupe entend désormais traiter l'ensemble des questions internationales (OMC, ALEA, accords bilatéraux, etc...)
- au Forum du développement de l'espace rural qui a analysé les facteurs conduisant à la réussite ou à l'échec d'un projet de développement rural et qui a élaboré un guide pour la conduite de tels projets.
- au groupe de travail « production animale » qui s'est surtout penché sur le projet « Politique agricole 2014-2017 » sous l'angle des détenteurs d'animaux et sur les questions relatives aux épizooties et à la BDTA.
- au groupe de travail « Aménagement du territoire » qui a suivi les travaux au niveau de la 1^{ère} étape de la révision de la loi sur l'aménagement (construction en zones à bâtir, prélèvement d'une plus-value, compensation des surfaces d'assolement). Il a aussi été régulièrement informé sur les travaux préparatoires de la 2^{ème} étape de la révision de la LAT qui concerne les constructions et l'utilisation des terrains hors zone à bâtir, donc principalement la zone agricole.

Par ailleurs, les autres collaborations avec l'USP sont évoquées dans les points 2.1.1, 2.2.5 et 2.2.6 du présent rapport.

4.2 Uniterre

AGORA a participé à deux séances du Forum national sur la souveraineté alimentaire initié par Uniterre. Le Forum qui réunit une trentaine d'organisations issues du monde agricole, syndical, politique et d'ONG a tenté de définir les critères de base pour la souveraineté alimentaire.

AGORA a annoncé à Uniterre qu'un certain nombre de critères (davantage de paysans, remise en cause du droit foncier rural, plus de loi chocolatière, interdiction des OGM, etc...) ne pouvaient pas être acceptés. Par conséquent, et en concertation avec l'USP, AGORA n'a pas signé ces critères. Au niveau de la souveraineté alimentaire, AGORA estime que la définition de Via Campesina ne peut être extrapolée à la Suisse. Par contre, une inscription d'une définition « suisse » dans la loi sur l'agriculture est pertinente.

En juillet, AGORA a organisé une séance entre les présidents des Chambres d'agriculture romandes et Uniterre à Yverdon-les-Bains. Cette séance a été rendue nécessaire par la remise en cause par Uniterre du rôle de la défense professionnelle et des cotisations aux organisations agricoles. Elle a mis en évidence les divergences de plus en plus marquées au niveau du travail de la défense professionnelle entre Uniterre et l'USP, AGORA et les Chambres d'agriculture, ainsi que de l'orientation politique d'Uniterre.

En septembre, le comité d'AGORA a décidé de résilier la convention liant AGORA et Uniterre depuis 1999. Les clauses de cette convention, par exemple l'information réciproque sur les actions menées ou veiller à ne pas diviser le monde paysan, n'étaient plus remplies. AGORA a cependant signalé sa disposition à soutenir financièrement, au cas par cas, certaines actions d'Uniterre pour autant que ces actions présentent un intérêt d'ordre général.

En décembre, à la demande d'Uniterre, une nouvelle séance a eu lieu dans le cadre de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture. La question d'un soutien ponctuel n'a pas pu être abordée, Uniterre persistant sur la ligne d'une remise en cause des cotisations aux organisations agricoles. La séance a confirmé le peu d'écoute du côté d'Uniterre. Il est vrai qu'une action menée quelques jours avant à Berne sur la crise du marché laitier, avec une mise en scène et une communication discutable (abattage de veaux à la naissance) a confirmé le « jusqu'au boutisme » du syndicat.

4.3 Chambres d'agriculture de Suisse romande

Cette convention est reconduite avec succès depuis 2004. Faute de temps, une nouvelle analyse des tâches et du fonctionnement de la défense professionnelle romande n'a pas pu être menée. Au vu des évolutions enregistrées depuis 2004 dans les activités des Chambres d'agriculture, il est nécessaire de refaire un état de situation.

4.4 AgriTOP

A. Généralités

La séance bilatérale AGORA-SPAA a permis de faire le point. Afin de remédier aux problèmes rencontrés dans l'organisation du cours agriTOP+, elle a été élargie aux responsables des services de vulgarisation cantonaux. Elle a permis de redéfinir les tâches des partenaires. Globalement, le bilan de l'application de la solution de branche est considéré comme très satisfaisant. Au niveau national, AGORA participe au Forum agriTOP. Cet organe permet des échanges intéressants avec le BUL alémanique qui applique la solution de branche sur mandat de l'USP. Le Forum a entériné un nouveau règlement très détaillé applicable en Suisse alémanique qui lie désormais les exploitants et le BUL. Pour la Suisse romande, une version plus légère et moins contraignante est prévue pour 2012.

Sur le plan financier, il a été possible de bonifier un montant de plus de fr. 14'000.— aux participants aux cours agriTOP+ et de réaffecter un montant de fr. 24'000.— à la réserve pour les mêmes cours.

B. Cours de base

A la fin 2011, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2652
- nombre d'exploitations inscrites en suspens : 59

- nombre de cours organisés : 0
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2011 : 2231

Il n'a pas été possible, pour des raisons de non-disponibilité des données de faire le contrôle des affiliés à l'assurance-globale des Chambres d'agriculture de Fribourg et de Vaud et des affiliés agriTOP. Malgré un rappel dans AGRI et dans « Le Terrien » (JU/JB), il n'y a pas eu assez d'inscriptions pour organiser des cours de base en 2011. En effet, il faut au moins 20 inscriptions par région et par type d'exploitation (agriculture et cultures spéciales) pour mettre sur pied un cours. Le travail de contrôle, élargi encore une fois aux autres cantons, devrait pouvoir être fait en 2012.

C. Cours agriTOP+

A fin 2010, un programme de cours a été établi et intégré dans les programmes de cours de formation continue proposés par les Services cantonaux de vulgarisation agricole. Malheureusement, des problèmes de coordination, de transmission d'information et des lacunes au niveau de l'enregistrement des inscriptions ont limité le succès de cette formule. Plusieurs cours prévus dans les cantons ont dû être annulés, faute d'inscriptions. Néanmoins, les cours suivants ont pu être mis sur pied :

- sécurité dans le trafic routier (2 cours avec 36 participants)
- manipulation des bovins (1 cours avec 12 participants)
- encourager et motiver son personnel (1 cours avec 18 participants)
- mise en pratique d'agriTOP (1 cours avec 10 participants)
- sensibilisation à la conduite de véhicules de manutention (2 cours avec 25 participants)

Sur la base de la séance de juin 2011 avec les Services cantonaux de vulgarisation, un nouveau programme de cours 2012 a été établi. L'ensemble de l'offre (24 cours) a été envoyée directement par AGORA aux affiliés agriTOP début décembre 2011. Sur la base des inscriptions enregistrées à fin décembre, cette formule s'est avérée judicieuse puisque 337 exploitations ont manifesté leur intérêt pour un ou plusieurs cours proposés entre les mois de janvier à mars 2012.

5. Autres activités

5.1 Agridea

Après l'année mouvementée de 2010, Agridea a retrouvé sa sérénité en 2011. La mise en place de la nouvelle structure opérationnelle, avec une direction unique s'est faite de manière très réjouissante, sous la conduite de M. Ueli Ryser.

Les activités des sites de Lausanne et de Lindau ont été placées sous la responsabilité de 5 Départements, soit

- les services internes (Resp. M. J.M. Collomb, directeur adjoint)
- la formation et l'information (Resp. M. H. Schüpbach)
- l'entreprise et la famille (Resp. Mme Sylvie Aubert)
- la production agricole et l'environnement (Resp. M. Ph. Droz)
- le développement rural, les filières et l'international (M. P. Reinhard)

Chaque département est organisé en 1 à 4 groupes.

Le comité qui s'est réuni 6 fois en 2011 a validé la stratégie d'Agridea 2012-2016. Comme la précédente (2008-2011) elle est articulée sur trois axes, soit

- la contribution au développement d'une agriculture productive, durable et reconnue, avec des produits sûrs et de qualité, une compétitivité améliorée, une présence sur les marchés avec une bonne valeur ajoutée, la protection des ressources, des territoires vivants et des paysages de qualité.

- le développement des collaborations avec les autres partenaires de l'agriculture, en intégrant les changements dans la politique agricole et le système de connaissances dans l'agriculture et dans l'espace rural.
- les défis organisationnels liés aux nouvelles structures internes

Le comité a pris connaissance du programme d'activités 2012-2013 adapté au contexte en évolution dans l'agriculture et dans l'espace rural.

Le 21 décembre 2011, Agridea a signé la nouvelle convention de prestations avec l'OFAG, valable pour 2012 et 2013. La périodicité a été revue pour être calquée sur celle de la politique agricole fédérale. Elle maintient l'engagement financier de la Confédération à hauteur de 9,5 mio de francs par année, avec cependant quelques tâches supplémentaires. Elle inclut aussi un meilleur suivi des activités d'intérêt général.

Lors de 2 séances avec l'OFAG, Agridea a discuté la question de la mise au concours public du mandat de prestations défini par l'OFAG dès 2014. Cette nouvelle option résulte d'une analyse faite en 2009 par le Contrôle parlementaire de l'administration. La discussion d'août 2011 a mis en évidence une très large transparence des activités d'Agridea dans le cadre du mandat en cours, et que seule une partie limitée nécessitait une mise au concours, correspondant à 10% du mandat total. Cette nouvelle situation a permis de rassurer Agridea pour la grande partie de ses activités au-delà de 2013.

Le Forum Agridea-Forum Vulg Suisse a eu lieu en mai à Berne sur le thème « De la collaboration à la réalisation de projets en partenariat ». Une centaine de participants, issus de la recherche, de la vulgarisation, de la formation et des organisations professionnelles ont discuté les règles et les principes pour travailler en partenariat. Ils ont notamment approuvés les 11 principes pour la planification et la réalisation de projets en partenariat dans le domaine agricole.

L'assemblée des délégués 2011 a eu lieu le 21 novembre à Châteauneuf (VS). Elle a vu une modification des statuts, avec l'élargissement du comité à un représentant de la recherche. Au niveau de la présidence, M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, a remis son mandat après 12 ans de fonction. Le président pressenti, le tout nouveau Conseiller aux Etats Roland Eberle ne pouvant exercer son mandat pour cause d'incompatibilité parlementaire, c'est le vice-président Walter Willener, directeur d'AGORA qui assurera l'intérim de la présidence jusqu'à l'assemblée 2012.

5.2 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

Cette Conférence s'est réunie 3 fois. Elle a pris congé de Bernard Beuret, chef du Service de l'économie rurale du Jura, remplacé par Jean-Paul Lachat. Les principaux thèmes de discussions ont porté sur la consultation « Politique agricole 2014-2017 », sur la restructuration de l'OIC, sur la mise en place de la banque de données ASA à l'OFAG et sur différentes demandes de financement de projets. Plusieurs représentants cantonaux ont exprimé leurs préoccupations sur les difficultés à obtenir des budgets permettant de répondre aux exigences de cofinancement de la Confédération pour les mesures d'améliorations structurelles ou de réseaux écologiques. La Conférence a aussi exprimé son inquiétude face à la situation sur le marché laitier.

5.3 Agro Marketing Suisse (AMS)

Agora a assuré le contrôle de la gestion chez AMS. Au niveau du comité qui s'est réuni 3 fois, les activités ont porté sur le suivi de la promotion des produits de l'agriculture suisse. La principale innovation de 2011 a été la création et la diffusion de nouveaux spots TV pour « Suisse Garantie ». AMS a participé aux grandes foires nationales et à la Semaine verte internationale de Berlin. Le dossier « Stratégie Qualité » initiée par l'OFAG, avec un projet de charte, n'a guère avancé, mais AMS a pu améliorer la position de « Suisse Garantie » dans ce projet.

5.4 Activités diverses

En 2011, AGORA a été encore actif sur les points suivants :

- soutien au 5^{ème} Salon Energissima, à Fribourg
- présentation d'exposés sur la politique agricole au comité de l'AMASR, à l'Ecole de chefs d'exploitations d'Agrilogie Grange-Verney, au Séminaire des femmes maraîchères de l'UMS
- reprise de la présidence de l'Association « Maison du Paysan »
- préparation des offres pour la reprise des secrétariats de l'AMASR et de l'AIASR

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

Le groupement pour la Production Intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands.

En 2011, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture. En outre, la PIOCH a traité les objets suivants :

- élaboration d'une prise de position sur les modules « Eléments fertilisants et utilisation des engrais » ainsi que « produits phytosanitaires dans l'agriculture » élaborés et mis en consultation par l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de l'agriculture. Elle a aussi pris position sur l'ordonnance sur la coordination des inspections.
- comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne. Ces règles ont ensuite été soumises aux services cantonaux d'agriculture pour approbation.
- la PIOCH a pris position sur le projet « Politique agricole 2014 -2017 ». Dans sa prise de position, la PIOCH a notamment émis de grandes réserves sur les nouvelles mesures liées à la qualité du paysage, ceci en raison des coûts des études et de l'administration nécessaires pour la mise en œuvre. La PIOCH a également refusé d'entrer en matière sur une introduction généralisée d'HODUFLU, le programme fédéral de gestion des engrais de ferme.

Un autre sujet qui a occupé la PIOCH est l'accréditation des organisations cantonales de contrôles (OCC). Les changements intervenus à l'Organisme intercantonal de certification (OIC) nécessitent de trouver une solution sur le plan romand pour éviter que chaque organisation cantonale de contrôle doive se certifier individuellement. Une solution consisterait à créer un regroupement des OCC (par exemple avec AGORA) en vue de réaliser les démarches d'accréditation en commun.

6.2 IP-Suisse, Lausanne

IP-SUISSE continue son évolution par le lancement de nouveaux produits et la recherche de nouveaux marchés. Notre vision de l'avenir passe par la mise en valeur de nos produits de très haute qualité. L'année 2011 a vu l'arrivée du lait des prés IP-SUISSE dans les étalages de la grande distribution. Grâce au lait des prés, IP-SUISSE peut créer de la valeur ajoutée pour ses membres, pour les consommateurs et ses partenaires.

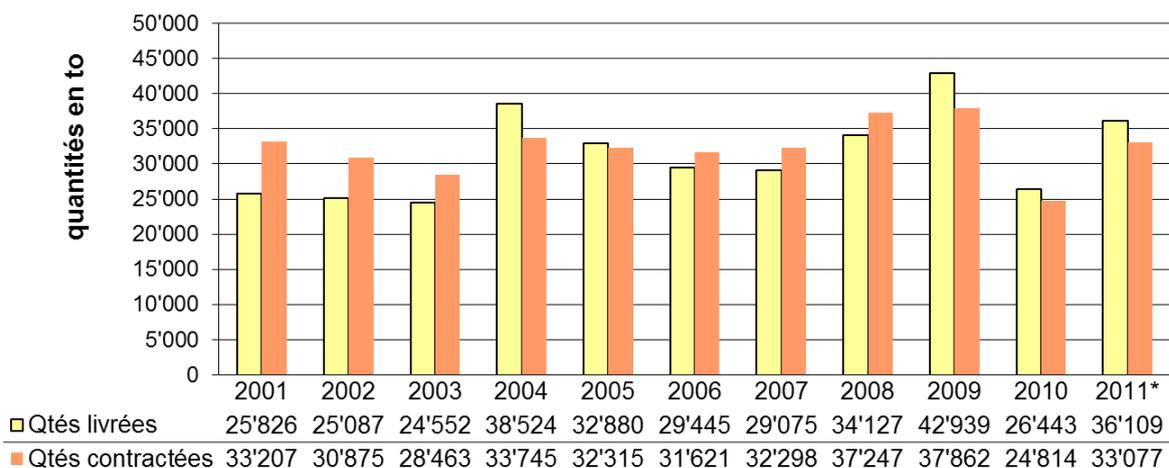
En 2011, le comité de notre Association s'est réuni à 4 reprises, afin de traiter des affaires courantes de notre organisation, ainsi que définir les objectifs et le fil rouge à suivre, dans un environnement politique et commercial sous pression et en constante évolution.

Un pain sur trois pourrait être fabriqué avec des céréales IP-SUISSE!

En raison de la forte demande sur le marché des céréales, 125'000 to de céréales IP-SUISSE pourraient être produites et commercialisées avec une plus-value intéressante. Malheureusement, en ce moment, nous manquons de marchandise. Les nouveaux producteurs sont les bienvenus.

Dans la culture de colza IP-SUISSE, les principaux défis sont l'augmentation de la part de colza Holl et la lutte contre les méligèthes. Le besoin en colza Holl dépasse l'offre, de sorte que de nouveaux producteurs sont également recherchés dans ce secteur.

Tonnage de céréales IPS contracté et livré (CH romande)

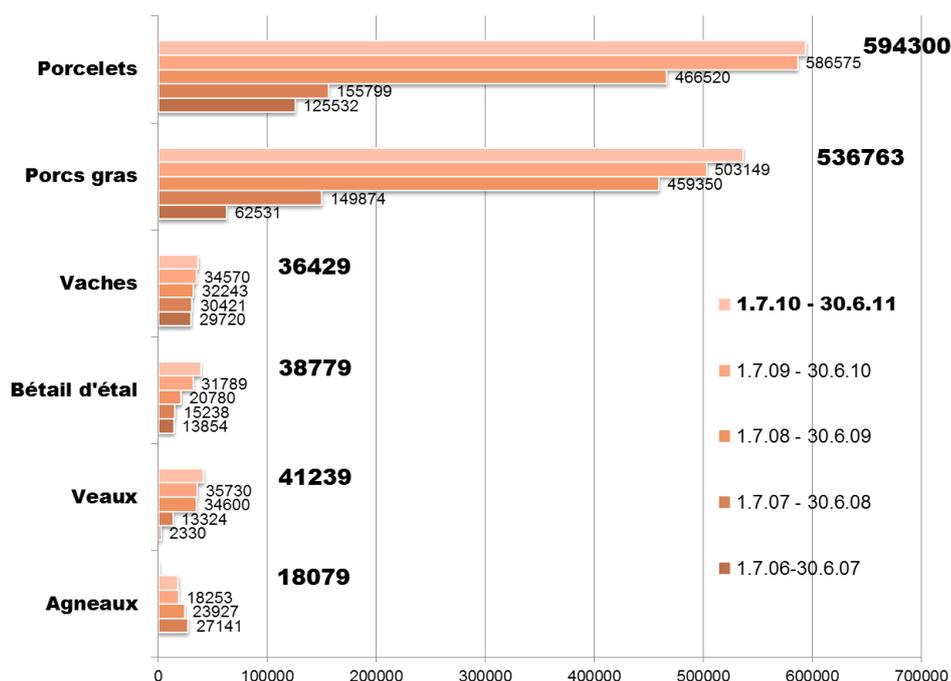


Productivité accrue dans la production animale

On constate une productivité et un professionnalisme accrus dans ce secteur de production. Le recul du nombre d'exploitations, combiné à l'augmentation simultanée de nombre d'animaux l'atteste.

Durant cet exercice, grâce à l'engagement soutenu de tous nos partenaires, l'offre élevée en porcs de boucherie a malgré tout pu être écoulé.

Ci-dessous, l'évolution de la production indigène d'animaux de boucherie sous label:



6.3 FPVS

Après de très nombreuses années à la tête de la FPVS, Philippe Borioli a démissionné de son poste de président à l'occasion de l'assemblée générale du 1^{er} mars. Personne ne s'est porté candidat lors de cette assemblée et il a fallu attendre la séance du comité du 21 juin pour que Christian Dutruy, jusqu'alors vice-président, soit nommé président *ad intérim*. Il sera confirmé dans sa fonction lors de l'assemblée générale 2012.

Au cours de deux séances, le comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses a débattu des points suivants :

- le comité a pris connaissance de l'évolution du dossier de la certification. Il a notamment pu prendre position sur les propositions d'optimisation des processus dans le cadre de la renégociation du contrat de délégation de *VITIPLANT*.
- le comité a pris position sur le projet de politique agricole 2014 – 2017. Dans ce cadre-là, une bonne collaboration a eu lieu avec le comité de la Fédération suisse des vigneron et plusieurs propositions des pépiniéristes ont ainsi été reprises par les vigneron. Il s'agit notamment de la revendication de longue date de la FPVS d'obtenir que les surfaces de pépinières ne soient plus retirées des surfaces donnant droit aux paiements directs.
- le comité a pris position sur la révision de l'Ordonnance sur les plants de vignes. Il a notamment accepté la clarification légale visant à ne plus autoriser la mention du clone pour le matériel standard. Ce point, qui existait déjà implicitement dans la législation, n'était jusqu'alors pas forcément connu de tous les pépiniéristes.
- le comité a pu participer aux discussions relatives à l'introduction d'une zone protégée au Nord des Alpes et, en particuliers, à l'introduction de la mention ZP – d4. Bien que tous les cas ne soient pas encore réglés, les contacts sont réguliers et positifs avec l'OFAG.
- le nouveau président s'est rendu en Autriche en novembre 2011 pour participer à la rencontre annuelle du Comité international des pépiniéristes (CIP). Ce dernier s'est montré très satisfait du retour de la Suisse en son sein. Il faut rappeler que la FPVS a compté parmi les membres fondateurs du CIP.

Au niveau opérationnel, le secrétariat de la FPVS a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Enfin, en collaboration avec les sections régionales, le secrétariat a publié, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

6.4 VITIPLANT

Le comité technique de *VITIPLANT* s'est réuni à trois reprises en 2011. Il a notamment traité les points suivants :

- le comité technique de *VITIPLANT* a pris connaissance des résultats de contrôle relatifs au passeport phytosanitaire et à la certification. De plus, il a adopté les propositions de certification émises par le secrétariat. Notons qu'en 2011, les décisions de certification ont pu être prises en octobre ce qui a permis une transmission des informations aux pépiniéristes bien plus tôt que les années précédentes. Ce point est très satisfaisant.
- la formation des contrôleurs est toujours un point important de l'ordre du jour du comité technique. Cette année, l'Office fédéral de l'agriculture et *VITIPLANT* ont accordé une importance particulière aux aspects virologiques ainsi qu'à la problématique du phylloxéra. De plus, les contrôleurs ont reçu de la part de l'OFAG un condensé des principales exigences ainsi que l'ouvrage de l'AMTRA et de l'EIC « Principales variétés de vigne cultivées en Suisse ». Enfin, le classeur comprenant les points les plus importants de la certification a été, comme chaque année, mis à jour.

- le comité technique a pris plusieurs décisions majeures concernant la promotion de la certification et du matériel viticole helvétique. Ainsi, il a décidé de financer, en collaboration avec Agridea, une enquête relative aux coûts de production en pépinière. Cette enquête, qui comprend également un volet « comparaison production standard – production certifiée », a débuté en 2011 et se terminera en 2012. Il a également octroyé un crédit pour la mise à jour du site internet. Enfin, il a décidé que *VITIPLANT* serait partenaire de la journée d'information viticole d'AGROVINA 2012.
- le comité technique a décidé, sur proposition des pépiniéristes suisses alémaniques, d'adhérer au Forum vitivinicole suisse. Ce forum est une structure légère permettant une bonne interaction avec le monde scientifique.
- le comité technique a accepté la nouvelle répartition des tâches avec l'OFAG et ACW dès 2012. L'OFAG sera l'organisme de certification et Vitiplant se concentrera sur les contrôles. Cette clarification devrait permettre de diminuer les doublons et ainsi de réduire les coûts inhérents à la certification.
- Après avoir adapté la rémunération des contrôleurs en 2009, le comité technique a aussi décidé d'adapter ses propres jetons de présence. Le nombre de séance ayant été parallèlement diminué, ceci ne devrait pas beaucoup influencer les finances de *VITIPLANT*.

6.5 CiT

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de Gastrosuisse, est en charge des lignes directrices des produits du Terroir. AGORA assure la présidence et le secrétariat de cette commission.

Au cours de l'année 2011, plusieurs éléments importants sont à signaler pour la CiT :

- les premiers certificats de conformité ont pu être délivrés cette année par l'OIC. Cette étape est à saluer dans la mise en place de la certification des produits du Terroir.
- suite à la refonte des lignes directrices en 2010, le canton de Genève a décidé d'adhérer à la CiT au 1^{er} janvier 2012. Cette intégration permettra une meilleure cohérence entre les aires géographiques de Pays romand – Pays gourmand et de la CiT. Les discussions avec le Valais vont se poursuivre cette année.
- la collaboration avec IG-Regionalprodukte, association regroupant les marques supra-régionales alémaniques, s'est intensifiée en 2011. Elle a notamment permis d'édicter des règles communes pour la gastronomie. Par ailleurs, l'objectif a été fixé d'établir d'ici la fin 2012 des lignes directrices communes pour l'ensemble de la Suisse en ce qui concerne les produits du terroir.
- les parcs naturels régionaux, en cours de développement, comprennent également un volet « produits ». Une séance a eu lieu au mois d'avril 2011 entre les membres de la CiT et les responsables des parcs romands. Une volonté commune de collaborer est à souligner. Par ailleurs, la CiT a obtenu un siège au sein du groupe consultatif national du label Parc Produit.

6.6 Le déclic

Le comité s'est réuni 2 fois en 2011.

Depuis 2009, « le déclic » enregistre une importante baisse des appels (2009 : 22, 2010 : 12, 2011 : 7). Cette évolution a conduit le comité à examiner le maintien ou non de cette structure. Il a constaté que les compétences d'écoute et d'échanges proposées par les intervenantes étaient appréciées, mais ne suffisaient pas dans la mesure où les personnes qui appellent veulent non seulement de l'écoute, mais aussi des conseils ou des solutions concrètes à leurs problèmes. Les appels portant sur les préoccupations économiques (revenus, problèmes de liquidités, etc...)

sont devenus très rares, preuve que les structures d'aide matérielle existantes dans les cantons fonctionnent.

Le comité a décidé d'ouvrir une réflexion, avec l'aide d'Agridea pour voir si les prestations du Déclit ne pourraient pas être élargies, dans le sens d'une sorte de service social agricole. Des structures dans ce sens existent en France. Afin de ne pas perdre les expériences acquises, il a été décidé de maintenir la ligne d'appel téléphonique en 2012, mais si aucune alternative n'est trouvée, elle sera supprimée en fin d'année.

Durant l'année écoulée, l'association a poursuivi les journées de formation et de supervision pour les intervenantes. La promotion s'est principalement faite par le journal AGRI.

6.7 Tourisme-rural.ch

Le comité s'est réuni 3 fois en 2011. Les activités opérationnelles ont porté sur la visite des prestataires, la maintenance et le développement du site www.tourisme-rural.ch et sur un certain nombre de mesures de promotion.

Sur le plan national, l'Association agrotourisme.ch, créée en 2010, a commencé son activité opérationnelle en juin 2011. Elle fédère les 3 principales organisations de prestataires, dont tourisme-rural.ch. En principe à fin 2013, la nouvelle structure nationale intégrera directement les prestataires, entraînant la dissolution des organisations existantes. Dans la perspective de cette échéance, tourisme-rural.ch a participé activement à la mise en place de la stratégie nationale de promotion et aux travaux du comité. Le fait que l'agrotourisme bénéficie désormais du soutien financier de la Confédération au titre de promotion des ventes contribue enfin à la collaboration effective des 3 organisations de prestataires.

6.8 Swiss Beef Romandie

AGORA tient la comptabilité et le secrétariat administratif (envois, assemblée générale, etc.) de cette organisation qui regroupe une centaine de producteurs de bétail de boucherie de Suisse romande. Nous collaborons étroitement avec le secrétaire de l'Association, M. Frédéric Baudraz.

6.9 ASSAF-SUISSE

Membres

Durant l'année 2011, de nouveaux membres ont rejoint l'ASSAF- Suisse. Les adhésions ont en partie été déclenchées suite à l'enquête réalisée auprès des candidats aux élections parlementaires fédérales. A ce jour, l'ASSAF- Suisse compte vingt organisations cantonales, cinq organisations régionales, dix-huit associations professionnelles nationales, sept entreprises, 18 personnes individuelles et les départements de l'économie des cantons de Vaud et Jura étaient membres de l'ASSAF-Suisse.

Comité et secrétariat

Le comité de l'ASSAF s'est réuni à 3 reprises pour traiter les affaires courantes, définir les actions de communication et prendre position sur les différents sujets d'actualité.

Lors de la séance du comité du 21 décembre 2011, Francis Egger, responsable du département économie et politique de l'USP, a présenté les réflexions de l'USP sur les accords bilatéraux incluant le dossier agricole avec des pays tiers. La Suisse envisage des projets d'accord avec la Chine, le Brésil, ou l'Inde. Cet échange a permis une réflexion sur l'engagement futur de l'ASSAF. En effet, si la conclusion rapide d'un accord de libre- échange agricole avec l'Union européenne est devenue moins probable, la menace pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisse pourrait venir d'ailleurs. Il convient donc de rester très vigilant et de disposer à temps des informations nécessaires. Il est nécessaire de maintenir une pression suffisante pour préserver une production alimentaire en Suisse et pour que l'agriculture ne soit pas utilisée comme monnaie d'échange dans les accords internationaux. L'ASSAF – Suisse entend s'engager dans cette démarche et étendre ainsi son champ d'action en 2012.

Elections fédérales : profil des candidats

Les élections du Parlement fédéral ont marqué l'année 2012, également pour notre organisation. L'ASSAF- suisse a élaboré, en collaboration avec « smartvote » un profil détaillé des candidats au Conseil national et au Conseil des Etats. Si la recherche des adresses des candidats par le biais des secrétariats des partis cantonaux s'est avérée un réel parcours du combattant, les résultats ont été probants. Avec un taux de réponse de plus de 23% et plus de 340 participants, le projet a eu un succès comparable à la plateforme « écocheck » réalisée par économiesuisse.

Le profil des candidats de l'ASSAF basait sur 14 questions sans équivoque issus des 5 domaines suivants : libre- échange agricole, auto-approvisionnement en denrées alimentaires, qualité et provenance des produits, fonction productrice de l'agriculture et la protection des paysages et ressources. Les électeurs ont ainsi pu découvrir la position des candidats sur des questions essentielles pour la politique agricole et alimentaire et composer leur choix.

Les réponses données par les candidats n'ont pas été pondérées. Le taux moyen des positions concordantes avec celles de l'ASSAF- Suisse était de 75%. Plus de 95% des candidats et candidates ayant participé à l'enquête rejoignaient les positions de l'ASSAF avec une concordance des réponses d'au moins 50%. Ils montraient ainsi l'intention de s'opposer au dogme du libre-échange agricole, de s'engager pour une agriculture suisse productrice de denrées alimentaires et un secteur agroalimentaire fort. Espérons que les 37 élus qui ont participé à cette enquête persistent dans cette ligne durant la nouvelle législature.

Communication

ASSAF- Suisse a poursuivi le travail de communication par la publication de communiqués de presse sur des sujets d'actualité. En 2011, 12 communiqués ont été largement diffusés dans la presse agricole et non- agricole.

Les élections fédérales ont fait l'objet d'un effort particulier dans la communication. Dans la presse agricole, ASSAF-Suisse a publié les résultats de l'enquête avec un classement de la compatibilité des positions des candidats par rapport à celles de l'ASSAF.

Le site internet de l'ASSAF a été développé pour recueillir les profils des candidats et les graphiques « smartspider ». Les statistiques ont révélé une bonne fréquentation du site avant les élections parlementaires fédérales.

Les membres du comité, et plus particulièrement le Président, ont encore eu l'occasion de présenter les arguments contre l'ALEA dans le cadre d'interviews dans les médias et d'interventions dans des assemblées.

Conférences et débats

En février 2011, nous avons soutenu l'organisation d'une conférence-débat à Aarberg sur le thème du libre-échange agricole, en collaboration avec le Bäuerliches Zentrum Schweiz (BZS). Le chef économiste Rudolf Mintsch d'économiesuisse y a présenté son point de vue. Le Conseiller national Rudolf Joder a défendu les positions de l'ASSAF.

Le 18 octobre 2011, l'ASSAF a organisé une conférence-débat à St- Gall dans le cadre de la foire OLMA. Sara Stalder gérante de la Stiftung für Konsummentenschutz a présenté les attentes des consommateurs face à la libéralisation des marchés agraires. Daniel Haerter, membre de la direction d'Ernst Sutter AG, a montré les expériences acquises par son entreprise dans le domaine de l'export de spécialités carnées. Hans Frei, Vice-président de l'ASSAF, a présenté le point de vue de l'agriculture productrice. Un débat animé a suivi, avec la participation de Christoph Dietler, membre de l'Alliance agraire et promoteur du libre-échange.

Prises de position : PA 14-17

En juin, l'ASSAF- Suisse a pris position sur le projet de politique agricole PA 2014-2017. Dans cette prise de position, l'ASSAF a rappelé que les éléments capitaux pour la politique agricole se résument aux points suivants :

- une garantie de la sécurité d'approvisionnement sur le plan qualitatif et quantitatif.
- le maintien durable d'un taux d'approvisionnement de 60% avec une agriculture productive.

- promouvoir des habitudes de consommation durables sur le plan économique, écologique et social.
- amélioration durable du revenu agricole.

Pour l'ASSAF-Suisse le projet présenté par l'OFAG ne répondait pas pleinement aux objectifs cités ci-dessus. En effet, certaines parties du rapport explicatif sous-entendaient la conclusion éventuelle d'un accord de libre-échange avec l'UE.

Nous avons salué l'introduction de paiements directs pour la sécurité d'approvisionnement et avons demandé une augmentation des moyens financiers de 40% pour ce type de paiements directs, ceci au détriment de la contribution à l'adaptation. Nous avons demandé une révision du concept des contributions à l'adaptation en les remplaçant par des mesures offrant une plus grande sécurité de planification pour les agriculteurs.

Dans le domaine de la protection à la frontière, nous avons manifesté vivement contre le démantèlement prévu, notamment pour les céréales panifiables. En effet, il nous semblait qu'aucune pression internationale ne justifie cette démarche. D'autre part, nous avons revendiqué une forte loi sur l'agriculture et avons refusé la relégation de dispositions de soutien du marché au niveau des ordonnances.

Finalement nous avons demandé que le projet s'inscrive dans la promotion d'une agriculture productrice. Au vu des défis internationaux et de la croissance de la population, il nous semble important d'émettre des signaux sans équivoque. Un projet qui prévoit une diminution de 8% de l'effectif des animaux ne correspond pas à cette attente, des contributions à la qualité paysagère provoquant une augmentation de la charge administrative non plus.

Etudes

Un groupe d'étudiants de la HES d'Olten a terminé un travail de diplôme intitulé «assiette suisse». Cette étude débutée en 2010, a permis d'analyser la filière de la restauration. Il a abouti à une série de recommandations à l'attention des restaurateurs pour l'utilisation de produits alimentaires suisses. Le travail a montré la difficulté de positionner des produits suisses dans les hôtels et restaurants. Dans le cadre de l'assemblée générale, les étudiants ont présenté les résultats.

Un travail de bachelor de la Haute école de gestion de Fribourg a tiré une comparaison entre la Suisse et certains pays de l'Union européenne en ce qui concerne l'environnement économique et législatif. Les dépenses pour l'alimentation largement inférieures à la moyenne internationale sont clairement ressorties de ce travail. L'auteure arrive à la conclusion qu'un accord aura des conséquences très négatives pour l'agriculture suisse.

Travail politique

En juin, le Conseil national a traité les interventions parlementaires suivantes :

11.3464 (Favre) Bilatérales III sans libre-échange agricole

10.3195 (Favre) Exclure le chapitre tabac des négociations européennes relatives à la santé publique

10.3473 (Joder) Rupture des négociations sur un accord de libre-échange agroalimentaire avec l'UE

10.3818 (Darbellay) Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Suspendre les négociations avec l'UE

10.3922 (Von Siebenthal) Supprimer l'application du principe du « Cassis de Dijon »

En collaboration avec l'Union suisse des paysans (USP), l'ASSAF a informé les parlementaires sur les enjeux concernant les interventions mentionnées ci-dessus.

Le Conseil national a pris des décisions sans équivoque. La motion Joder et la motion Darbellay ont été acceptées avec 101 contre 73 voix, respectivement 106 contre 63 voix. Les motions déposées par le Conseiller national Laurent Favre ont-elles aussi été acceptées. En juin, le Conseil national a ainsi donné un signal fort pour l'agriculture. Il a suivi les réflexions de l'ASSAF en estimant qu'un libre-échange agricole avec l'UE apporte plus de risques que d'avantages pour le secteur agricole. L'ASSAF-Suisse s'est félicité des décisions prises par le Conseil national. Le

travail entamé devra se poursuivre en 2012 notamment par une bonne préparation du traitement de ces objets par le Conseil des Etats.

L'ASSAF s'est fait connaître par les milieux politiques grâce à l'enquête réalisée en collaboration avec smartvote. L'organisation a gagné ainsi en visibilité sur le terrain politique.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Commission AQ des examens de maîtrise agricole

Commission et secrétariat

La Commission s'est réunie à trois reprises et a œuvré dans les domaines suivants:

- coordination de l'offre modulaire des écoles d'agriculture de Suisse romande ;
- organisation et conduite de 640 évaluations de modules au niveau brevet et de 114 évaluations de modules au niveau maîtrise ;
- organisation et conduite de l'examen final de maîtrise pour 21 candidats ;
- participation aux travaux d'AgriAliForm relatifs à la révision de la formation professionnelle supérieure.

En mars, la Commission de maîtrise et la Commission d'AGORA pour le CFC agricole se sont réunies afin d'échanger sur le nouveau CFC du champ professionnel de l'agriculture ainsi que sur la révision de la formation supérieure.

Les 26 et 27 mai, une délégation de la Commission a participé à la séance de coordination AGORA – USP relative aux brevets et maîtrises agricoles. Outre les travaux de coordination et d'actualisation courants, cette séance a permis de faire le point sur l'avancement des travaux de révision et de débattre de différents aspects liés à la structure et à l'organisation de la future formation professionnelle supérieure, dont l'entrée en vigueur est prévue pour la rentrée 2013.

Brevet agricole

Douze modules ont été offerts sur trois sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation.

La session en bref:

| | Nombre de candidats | Nombre d'évaluations | Taux d'échec | Note médiane |
|---------------------------|---------------------|----------------------|--------------|--------------|
| Brevet (modulaire) | 138 | 640 | 17% | 4.5 |
| Nombre de lauréats | 68 | | | |

Les lauréats:

| Nom | Prénom | Domicile et canton |
|---------------|----------|--------------------|
| Aeberhard | Marc | Roche VD |
| Affolter | Patrick | Ferreyres VD |
| Agassis | Gilles | Essert-Pittet VD |
| Amiet | Olivier | Mur VD |
| Angst | Stéphane | Illarsaz VS |
| Augsburger | Detlev | Les Breuleux JU |
| Baltensperger | Vincent | Avenches VD |
| Bettex | Damien | Champtauroz VD |
| Bosson | Frédéric | Siviriez FR |

| | | |
|--------------|---------------|----------------------------|
| Brodard | Simon | La Roche FR |
| Chapatte | Stéphane | Malleray BE |
| Cherpillod | Gary | Vulliens VD |
| Corthésy | Frédéric | Forel-sur-Lucens VD |
| Cottet | Bérangère | Bossonnens FR |
| Criblez | Bernard | Péry BE |
| Cugny | Philippe | Moiry VD |
| Egger | Simon | Chavornay VD |
| Félix | Aymeric | Morges VD |
| Froidevaux | Nicolas | Le Bémont JU |
| Gassmann | Cyrille | Murist FR |
| Gaudard | Françoise | Bavois VD |
| Gendre | Raphaël | Sorens FR |
| Germain | Cédric | St-George VD |
| Giroud | Julien | Siviriez FR |
| Gogniat | David | Lajoux JU |
| Haefliger | Olivier | Courrendlin JU |
| Henchoz | Pascal | Essertines-sur-Yverdon VD |
| Houriet | Raphaël | Belprahon BE |
| Hügli | Patrick | Courchavon JU |
| Humbert | Didier | Marchissy VD |
| Isler | Claude-Alain | La Ferrière BE |
| Jacot | Frédéric | Les Geneveys-s-Coffrane NE |
| Jaunin | Simon | Villars-le-Grand VD |
| Jolidon | Rémy | Le Prédame JU |
| Jubin | Christophe | Courchavon JU |
| Klopfenstein | Philémon | Corgémont BE |
| Lattion | Fabien | Muraz VS |
| Lattion | Hervé | Muraz VS |
| Leibundgut | Ulrich | Essertines-sur-Yverdon VD |
| Liechti | Yanic | Tramelan BE |
| Maillard | Fabien | Prez-Vers-Noréaz FR |
| Marchand | Martin | Epiquerez JU |
| Maridor | Jean-Jacques | Montmollin NE |
| Matile | Frédéric | Le Locle NE |
| Matthey | Emanuel | La Chau-de-Fonds NE |
| Mesot | Yvan | Fiaugères FR |
| Mettraux | Xavier | Bottens VD |
| Mettraux | Valentin | Neyruz FR |
| Montagrin | Maxime | Mézières VD |
| Mornod | Christophe | Pontenet BE |
| Nappiot | Romain | La Chau-des-Breuleux JU |
| Oppliger | Yves | La Ferrière BE |
| Quiquerez | Patrick | Grandfontaine JU |
| Ramuz | Michaël | Ropraz VD |
| Remy | David | Farvagny FR |
| Reymond | Alexis | Bettens VD |
| Sauser | Stéphane | Les Breuleux JU |
| Strebel | Alexander | Villars-le-Comte VD |
| Suard | Nicolas | Progens FR |
| Tardy | Jean-Philippe | Sévery VD |
| Tercier | Claude | Sorens FR |

| | | |
|------------|---------|------------------------|
| Thomet | Eddy | Constantine VD |
| Treboux | Germain | Bassins VD |
| Tschannen | Joël | Courchapoix JU |
| Vial | David | Grattavache FR |
| Vulliamoz | Raphaël | Belmont-sur-Yverdon VD |
| Wohlhauser | Rémy | Arconciel FR |
| Zürcher | Samuel | Moudon VD |

Maîtrise agricole

Au total 35 candidats se sont inscrits aux différents modules de la maîtrise, qui se sont également déroulés sur les trois sites. 21 candidats étaient inscrits à l'examen final.

La session en bref:

| | Nombre de candidats | Nombre d'évaluations | Taux d'échec | Note médiane |
|----------------------|---------------------|----------------------|--------------|--------------|
| Maîtrise (modulaire) | 35 | 114 | 13% | 4.5 |

| Examen final | Moyenne | Taux d'échec |
|---|------------|--------------|
| Etude d'exploitation | 4.0 | |
| Appréciation du candidat sur l'exploitation | 4.5 | |
| Gestion appliquée | 4.1 | |
| Résultat global de l'examen | 4.2 | 29% |
| Nombre de candidats à l'examen | 21 | |
| Nombre d'échecs à l'examen (dont 3 pour retrait hors délai) | 7 | |
| Nombre de lauréats | 14 | |

Les lauréats:

| Nom | Prénom | Domicile et canton |
|--------------|-----------|--------------------|
| Chassot | Pascal | Bussy FR |
| Choffat | Sébastien | Coeuve JU |
| Demiéville | Daniel | Palézieux VD |
| Dénervaud | Richard | Bouloz FR |
| Ducommun | Yannick | Corserey FR |
| Emery | Eric | Vuissens FR |
| Kaltenrieder | Michaël | Mont-Crosin BE |
| Laville | Jean-Marc | Chevezes JU |
| Nagel | Fabrice | Charmoille JU |
| Niederhauser | Cédric | Tavannes BE |
| Pythoud | Eric | Albeuve FR |
| Schaffter | Damien | Delémont JU |
| Schaller | Etienne | Massonnens FR |
| Wohlhauser | Rémy | Arconciel FR |

Le 9 septembre 2011, la cérémonie de remise des diplômes organisée par l'Association des maîtres agriculteurs à Grandfontaine, dans le canton du Jura, a permis d'honorer les nouveaux titulaires du brevet et de la maîtrise. M. Pascal Chassot s'est vu remettre le prix de la meilleure moyenne au module de gestion et à l'examen final de la maîtrise agricole.

7.2 Commission d'examen professionnel et de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Commission et Bureau

Le Bureau et la Commission plénière se sont réunis, au total, à trois reprises pour traiter les affaires courantes. En outre, la Commission a mis en place un système pour l'assurance qualité dans les modules du brevet. Elle a également participé activement aux travaux d'AgriAliForm visant la révision des règlements.

La Commission a été associée aux travaux de mise en place d'une école supérieure (ES) de viticulteur – encaveur en vue d'assurer la continuité de l'actuelle école spécialisée de Changins. Si la Commission approuve les réflexions portant sur un profil plus large englobant la viticulture et l'encavage, elle insiste sur la nécessité d'éviter le cannibalisme entre les formations. Il s'agit ainsi de renforcer les complémentarités et d'assurer des profils de formation clairs.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

La préparation des examens du brevet est assurée dans le cadre de modules de l'école spécialisée de Changins. Les examens finaux sont conduits par la Commission d'AGORA. En 2011, au total dix candidats se sont présentés aux examens finaux du brevet.

Le brevet a pu être décerné à neuf candidats lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de l'école de Changins le 30 novembre 2011.

Les examens finaux du brevet en bref:

| | Total | Arboriculteurs | Viticulteurs | Cavistes |
|---------------------------------------|------------|----------------|--------------|----------|
| Candidats inscrits aux examens finaux | 10 | 0 | 5 | 5 |
| Lauréats aux examens finaux | 9 | | 4 | 5 |
| Nombre d'échecs | 1 | | 1 | 0 |
| % d'échecs | 10% | | 20% | 0% |

Lauréats brevet de viticulteur:

| Nom | Prénom | Domicile et canton |
|---------|---------|--------------------|
| Barbay | Alain | Yverne VD |
| Bonvin | Yann | Saxon VS |
| George | Daniel | Féchy VD |
| Molliex | Thierry | Féchy VD |

Lauréats brevet de caviste:

| Nom | Prénom | Domicile et canton |
|----------|------------|--------------------|
| Bonvin | Marjorie | Bex VD |
| Chappuis | Sébastien | Aigle VD |
| Dunand | Raphaël | Soral GE |
| Morand | Christophe | Saint-Léonard VS |
| Tornay | Sébastien | Vernayaz VS |

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

En collaboration avec l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation, 10 évaluations de modules maîtrises ont été réalisées. Au total, 2 candidats ont suivi des modules de maîtrise.

| Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes en bref : | | | | | | |
|--|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| | M2 Economie nationale et politique | M3 Marketing et communication | M4 Droit, formes d'entreprises | M5 Assurances impôts | M6S Gestion d'entreprise (rattrapage) | M7S Economie et cadre législatif |
| Inscrits | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| % Echec | 50% | 0% | 0% | 0% | 50% | 0% |
| Total des évaluations des modules | | | | 10 | | |
| Candidats inscrits pour les examens finaux | | | | 4 | | |
| Lauréats aux examens finaux | | | | 3 | (3 cavistes) | |
| Taux d'échec aux examens finaux | | | | 25% | | |

Lauréats de l'examen fédéral de la maîtrise de caviste:

| Nom | Prénom | Domicile et canton |
|---------|-----------|-----------------------|
| Bonvin | Yann | Saxon VS |
| Pilloud | Gilles | Crans-près-Céligny VD |
| Schwarz | Sébastien | Genève GE |

La remise des maîtrises sera organisée, selon le tournus, par l'Association des maîtres viticulteurs courant 2012. A noter que les promotions de la volée 2010, qui ont eu lieu en 2011, ont été organisées par l'Association des maîtres arboriculteurs.

7.3 Formation professionnelle supérieure de paysanne et de gouvernante de maison

AGORA assure le secrétariat de la Commission romande des examens professionnels de paysanne et de gouvernante de maison. Durant la session 2010-2011, 50 candidates se sont présentées à 99 évaluations de modules. Dix modules ont été mis sur pied par les écoles de l'Arc jurassien, de Fribourg, Vaud et Valais, dans le cadre d'une offre coordonnée.

La dernière session de l'examen final du brevet de paysanne selon le règlement de 2002 a été organisée le 18 mars 2011 à la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon, pour 3 candidates.

Examen final du brevet de paysanne:

| | Nombre de candidates | Lauréates | Taux d'échec | Note moyenne |
|---------------------|----------------------|-----------|--------------|--------------|
| Examen final brevet | 3 | 3 | 0% | 4.4 |

Lauréates du brevet de paysanne:

| Nom | Prénom | Domicile et canton |
|--------------------|----------|--------------------|
| Berthold-Schaffter | Mireille | Ocourt JU |
| Fuhrer | Sylvie | La Ferrière BE |
| Morand | Kathleen | St-Légier VD |

Les lauréates ont reçu leur brevet le 1^{er} juillet 2011, dans le cadre de la cérémonie de clôture de la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon.

Au niveau du brevet, en 2011 l'Union suisse des paysannes et femmes rurales (USPF) a poursuivi sa collaboration avec l'Association professionnelle suisse des gouvernantes de maison (APGM), par la mise en œuvre du règlement d'examen adopté en 2009 et la préparation de la première session d'examen selon ce nouveau règlement, prévue en 2012.

Au niveau du diplôme, les candidates suivent tous les modules de la maîtrise agricole. Sur ce plan, l'USPF est associée à la révision de la formation professionnelle supérieure d'AgriAliForm, afin de permettre aux candidates intéressées par l'obtention du diplôme de paysanne de suivre la formation dispensée dans le champ professionnel de l'agriculture.

7.4 Coordination de l'examen relatif au permis de traiter

Sur mandat octroyé par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture.

En Suisse romande, AGORA coordonne la formation et les examens liés au permis de traiter. Une session a été organisée en novembre 2011 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD). Sur sept candidats inscrits, cinq ont réussi l'examen et se sont vus octroyer le permis de traiter.

Dans le cadre du cours de formation OPD (voir point 7.7), les candidats passent également le permis de traiter.

Permis de traiter décernés en 2011:

| Type | Nombre de permis délivrés |
|--|---------------------------|
| Examen et cours SPP Grange-Verney, novembre 2011 | 5 |
| Formation OPD, session 2011 | 23 |

7.5 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Convention AGORA FSV

En janvier 2009, AGORA et l'USP ont signé une convention relative à la formation professionnelle de viticulteur. Cette convention prévoit la gestion du dossier formation professionnelle viticole au niveau national, par la mise à disposition d'un collaborateur.

Activités 2011

Nous donnons un bref compte rendu des différentes activités gérées pour la formation viticole par domaine d'activité:

Comité de la FSV

- participation régulière aux séances du comité en vue d'assurer la communication avec le secrétariat, la présidence et le comité

- rédaction régulière de notes d'information concernant la formation professionnelle aux membres du comité.

Commission de formation professionnelle de la FSV

- la Commission s'est réunie à 3 reprises en 2011.
- les sujets suivants ont notamment été traités par la commission : moyens d'enseignement à l'école professionnelle, procédure de qualification du CFC et AFP, formation professionnelle supérieure, cours interentreprises, dossier école supérieure de Changins, etc.
- participations aux promotions des CFC de viticulteurs et de cavistes à Marcellin.

Cours interentreprises

- participation 2 séances de la commission de surveillance d'AgriAliForm
- tenue du secrétariat de la Commission romande des CIE pour les branches spéciales de l'agriculture (3 séances).
- différents contacts, conseils aux organisateurs de cours en matière des décomptes financiers 2010-2011.
- organisation, en collaboration avec des entreprises spécialisées, du CIE permettant d'acquérir le permis de cariste.
- participation aux séances de préparations des moniteurs des CIE.

Procédure de qualification (examens du CFC)

- préparation, définition des détails de la procédure de qualification pour les viticulteurs
- recrutement de rédacteurs pour les situations d'examens
- participation aux séances du groupe procédure de qualification d'AgriAliForm

Formation professionnelle supérieure

- recrutement et coordination du GT rédaction des modules techniques du brevet et de la maîtrise.
- participation aux séances du GT modules techniques cavistes afin d'assurer la coordination.
- participation à diverses séances d'information sur les possibilités de formation dans les écoles d'agriculture.
- coordination du groupe de rédaction du plan d'étude cadre de la future formation de viticulteur-encaveur ES.

Ecole d'ingénieurs de Changins

- participation aux séances du Conseil de fondation et du Conseil de Direction.
- participation en tant qu'orateur externe au module « VAO 27 : Economie et cadre vitivinicole suisse ».

Autres activités du domaine formation professionnelle

- participation à 4 séances du comité d'AgriAliForm ainsi qu'aux 2 assemblées des délégués
- diverses informations aux responsables cantonaux de formations, à des personnes intéressées par les formations
- suivi du dossier « moyens d'enseignement en culture spéciale »
- suivi du dossier « fonds de la formation professionnelle » et, en particulier, défense des intérêts des vigneron-encaveurs dans le cadre du litige avec l'ASCV

7.6 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Convention AGORA ASCV

Le 10 janvier 2010, l'ASCV et AGORA ont signé une convention relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projet et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé.

Activités 2011

Nous donnons un bref compte rendu des différentes activités gérées pour la formation caviste, par domaine:

Cours interentreprises

- participation à deux séances de la commission de surveillance d'AgriAliForm en remplacement de L. Widmer
- participation à la commission romande de cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture
- différents contacts, conseils aux organisateurs de cours en matière des décomptes financiers 2010-2011.
- organisation, en collaboration avec des entreprises spécialisées, du CIE permettant d'acquérir le permis de cariste.
- participation aux séances de préparations des moniteurs des CIE.

Procédure de qualification (examens du CFC)

- préparation, définition des détails de la procédure de qualification pour les cavistes
- recrutement de rédacteurs pour les situations d'examens
- participation aux séances du groupe procédure de qualification d'AgriAliForm

Autres activités du domaine formation professionnelle initiale

- participation à diverses séances des groupes de travail d'AgriAliForm
- diverses informations aux responsables cantonaux de formations, à des personnes intéressées par les formations
- présentation brève des nouveautés lors de l'Assemblée générale de l'ASCV
- participation à la réflexion en vue de résoudre les problèmes liés au prélèvement des contributions pour la formation des cavistes

Formation professionnelle supérieure

- recrutement et coordination du GT rédaction des modules techniques du brevet et de la maîtrise.
- participation aux séances du GT modules techniques viticultures afin d'assurer la coordination.
- participation à diverses séances d'information sur les possibilités de formation dans les écoles d'agriculture.
- coordination du groupe de rédaction du plan d'étude cadre de la future formation de viticulteur-encaveur ES.

7.7 Commission de formation professionnelle agricole

La mise en œuvre des nouvelles ordonnances de formation du champ professionnel de l'agriculture a représenté en 2011 une large part des travaux de la Commission. Ses membres se sont réunis à trois reprises, en janvier, août et novembre pour échanger sur les pratiques des différents cantons romands et débattre des problèmes rencontrés :

- recherche d'une place d'apprentissage en 3ème année et incertitudes liées à la nouvelle structure de la formation, les formateurs étant peu enclins à engager des jeunes absents plusieurs mois ; en cours d'année, tous les apprentis ont trouvé une place, chez un maître d'apprentissage ou sur l'exploitation parentale ;
- organisation des cours interentreprises et transmission des informations pour les apprentis venant d'autres cantons ;
- gestion de la formation dans la phase de transition pour les apprentis terminant selon l'ancien règlement d'apprentissage ;
- procédure de qualification et mise en place des examens partiels anticipés, test dans plusieurs écoles sur la base d'une série 0, formation des experts dans l'examen en compétences ;
- harmonisation des pratiques au niveau de la répartition de certains contenus de formation sur les trois années d'apprentissage, tels que la tenue des herbiers et du dossier de formation, de manière à faciliter le changement de place entre les cantons ;
- communication à AgriAliForm des besoins des formateurs en Suisse romande ;
- difficultés liées aux petits effectifs dans certaines professions du champ professionnel ;
- édition des moyens d'enseignement ;
- formation « paiements directs » : sur les 24 participants à cette formation dispensée à Agrilogie Grange-Verney pour l'ensemble de la Suisse romande, 21 personnes ont réussi l'examen et obtiendront l'attestation leur permettant de toucher les paiements directs ;
- mise à disposition du stand de promotion dans plusieurs salons des métiers et manifestations agricoles.

7.8 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions des HES de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2011. La mise en œuvre des ordonnances et des plans de formation du champ professionnel de l'agriculture a constitué le thème central des discussions de la Conférence. Les points suivants ont été examinés :

- nomination de M. Pierre-Alain Berlani à la présidence de la Conférence, et de M. Philippe Deriaz à la vice-présidence, accueil de M. Christian Pidoux au sein de la Conférence en qualité de directeur d'Agrilogie
- apprentissage agricole : Evolution des effectifs, suivi des élèves et tests d'examens en fin de 1ère et 2ème année ; 3ème année de formation pour les personnes en échec selon l'ancien système ; mise en place des domaines à option en 3ème année ; formation de rattrapage ; coordination romande pour le domaine spécifique en production biologique ; moyens d'enseignement pour les branches spéciales du champ professionnel

- travaux de la Commission romande de pédagogie et appui aux journées pédagogiques organisées par cette commission
- dissolution du groupe de travail « mise en œuvre » institué dans le cadre de la réforme
- formation professionnelle initiale et supérieure dans les domaines de l'agriculture, de la floriculture, du cheval et de l'horticulture ; mise en œuvre, collaboration romande et projets
- mise en place d'une plateforme Internet pour l'échange de documents entre enseignants, à poursuivre en 2012.

7.9 Commission romande de pédagogie

La Commission romande de pédagogie fédère les enseignants des centres de formation des métiers de la terre et de la nature. La Commission a pour objectifs de promouvoir la formation continue des enseignants, de collaborer à l'organisation de la formation pédagogique de base des maîtres auxiliaires, ainsi que d'organiser des journées thématiques de formation dans un domaine ou une méthodologie particulière.

En 2011, la Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a examiné et discuté les points suivants :

- désignation de M. Philippe Deriaz pour faire le lien entre la Commission romande de pédagogie et la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- approches pédagogiques dans les différentes écoles, notamment en relation avec les domaines rattachés aux écoles
- journées de formation pour enseignants AFP : meilleure compréhension d'un public en difficulté d'apprentissage, ateliers de raisonnement logique (ARL) ; mise sur pied d'une journée de formation le 21 septembre à l'IFFP
- journées pédagogiques 2011 sur le thème de l'hétérogénéité ; définition du programme et planification romande, mise sur pied dans les écoles de la FRI, d'Agrilogie et à l'ES Changins ; programmes spécifiques à l'IAG et en Valais
- recommandation du manuel « Vie et société » pour l'enseignement de la culture générale dans le champ professionnel de l'agriculture
- choix du thème des journées pédagogiques 2012 : l'évaluation en compétences, avec une approche spécifique aux métiers verts, notamment la question de la saisonnalité
- réflexion sur le champ d'action de la Commission, à poursuivre en 2012.

7.10 AgriAliForm

AgriAli**Form** est l'organisation du monde du travail des métiers d'agriculteur, d'arboriculteur, d'aviculteur, de caviste, de maraîcher et de viticulteur tant au niveau de la formation professionnelle initiale que supérieure. Il faut également inclure la formation supérieure de la paysanne.

AgriAli**Form** est le partenaire de la Confédération par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et des cantons par le biais de la Conférence des offices de formation professionnelle (CSFP). A ce titre, AgriAli**Form** doit garantir la mise en place des nouvelles ordonnances et plans de formation AFP et CFC et assume, à ce titre la responsabilité générale de la mise en œuvre des dispositions légales en matière de formation. Toutefois, les organisations membres d'AgriAli**Form**, représentatives de différentes professions, assurent une large part du travail au sein de leurs professions respectives. AGORA assume ce rôle pour le métier d'agriculteur au niveau de la Suisse romande.

Le travail d'AgriAliForm est organisé par le secrétariat de l'Association, assumé par l'USP. AGORA, outre la présidence, assure aussi un certain nombre de tâches administratives, en particulier toutes les traductions.

L'assemblée des délégués est l'organe faitier. Le comité assure la conduite stratégique. Il prend ses décisions sur la base d'un certain nombre de groupes de travail qui ont tous un mandat bien défini.

L'année 2011, à partir du mois d'août a été la 3^{ème} année d'application de l'ordonnance et du plan de formation pour les apprentis du champ professionnel de l'agriculture et de ses métiers entrés en vigueur en 2009. Au vu des expériences acquises, mais aussi du bon déroulement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la formation professionnelle dans les Centres de formation, AgriAliForm a nettement pu réduire son travail et surtout le nombre de ses séances. Alors qu'en 2009, le président d'AgriAliForm avait encore conduit 76 séances (groupes de travail, comité, discussions thématiques), ce nombre a pu être ramené à 33 en 2011. AGORA a toujours milité pour une structure légère au niveau national et a tout fait pour « réduire la voilure » d'AgriAliForm. Cet objectif a été atteint en 2011.

AGORA a été partie prenante des activités suivantes

a) Assemblée des délégués

L'assemblée ordinaire a eu lieu en avril au Centre de formation agricole de Schupfheim (LU). Outre les points statutaires (rapport et programme d'activités, comptes 2010, budget 2011), elle a vu l'élection de nouveaux représentants d'AGORA au comité, MM Guy Bianco, directeur de l'ECA de Châteauneuf et Pierre-André Odiet, responsable de la formation agricole à la FRI de Courtemelon. Le premier a remplacé M. Alexandre Schwager, démissionnaire et le second a pris le siège supplémentaire attribué à AGORA au vu du nombre de CFC délivrés en Suisse romande. L'assemblée a accepté la tenue d'une assemblée extraordinaire en fin d'année, ceci pour pouvoir accepter le budget de l'année suivante et ainsi introduire davantage de transparence et de fiabilité dans la gestion financière de l'Association et du Fonds national pour la formation professionnelle.

L'assemblée extraordinaire a eu lieu début décembre à Berne. Elle a permis une large information sur les activités de l'année en cours et elle a pu se concentrer sur le budget 2012 de l'Association désormais clairement dissocié de celui du Fonds. Ce budget est encore une fois légèrement à la baisse, preuve encore d'une meilleure efficacité des activités. Au comité, MM. Ernest Dällenbach (ASCV) et Bruno Aeschbacher (UMS), tous deux démissionnaires n'ont pas été remplacés, mais les deux organisations seront représentées par les suppléants désignés.

b) Comité

Le comité s'est réuni 5 fois en 2011. Il a, à chaque fois, pris connaissance et confirmé les propositions et projets issus des groupes de travail, en particulier les directives pour la procédure de qualification, niveau AFP et CFC, régulièrement adaptées au vu des expériences acquises. Il a préparé les bases pour l'évaluation de l'ordonnance et du plan de formation qui sera ouverte dès août 2013 et discuté la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle et donné le feu vert pour l'élaboration du Plan d'études cadre pour la future école supérieure de viticulteur-caviste de Changins. Un gros travail a été fait sur le budget 2012. Enfin, il a préparé les 2 assemblées des délégués, avec l'acceptation des objets statutaires.

c) Formation initiale

Ce groupe de travail a préparé 3 journées pour les multiplicateurs (AGORA organise celle pour la Suisse romande) fait la synthèse de ces journées, avec l'élaboration de documents complémentaires pour le dossier et le rapport de formation et mis à jour les directives de la procédure de qualification.

d) Enseignement culture générale (ECG)

Ce groupe s'est penché sur les moyens d'enseignements et sur l'examen final ECG

e) Formation pratique à l'étranger

Ce groupe a examiné le programme Leonardo de Vinci, permettant à des apprentis de faire des stages à l'étranger durant leur formation. AgriAliForm a formulé une demande d'aide financière, demande acceptée en septembre 2011. En fin d'année, les documents et l'information sur ce programme ont été remis aux Centres de formation. La contribution financière devrait permettre à une trentaine d'apprentis des métiers du champ professionnel de l'agriculture de faire des stages en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche et peut-être en France.

f) Cours interentreprises (CIE)

La commission a organisé une journée d'échange avec les responsables des CIE dans les cantons. Elle a organisé les visites des Centres de formation. Un gros travail a porté sur la saisie des coûts pour l'année 2010-2011, avec un accent particulier sur la transparence. Au total, 8'532 jours de cours ont été donnés soit 4'421 pour la 1^{ère} année d'apprentissage et 4'111 pour la 2^{ème} année.

Au niveau d'AGORA, la Commission pour les CIE des viticulteurs et des cavistes a tenu 2 séances pour coordonner et organiser les cours dans les cantons du Valais et de Vaud. Elle a élargi ses activités aux cours pour les arboriculteurs et les maraîchers.

g) Procédure de qualification

Le groupe a établi les directives pour la procédure de qualification. Il a fait le bilan du 1^{er} test d'examens avec les chefs experts. Il a suivi la rédaction des situations d'examens pour les examens finaux AFP et CFC. Il a organisé 15 cours pour les experts aux examens. Il a procédé à une évaluation des résultats d'examens au niveau de la session test, de l'examen final AFP et de l'examen intermédiaire CFC. A relever qu'AgriAliForm travaille très étroitement avec la Conférence suisse de la formation professionnelle (CSFO) pour toutes les questions relatives à la procédure de qualification.

h) Formation supérieure

Le groupe a finalisé le projet de réforme de la formation supérieure qui prendra effet dès 2013. Il a défini la nouvelle structure et la répartition des modules niveau brevet et niveau maîtrise. Il a établi le contenu et le descriptif des modules de gestion et de techniques de production. Il a préparé les projets de règlements de la formation supérieure. A l'avenir, il est prévu 2 règlements (brevet/maîtrise) applicables à tous les métiers du champ professionnel de l'agriculture. Enfin, le groupe a organisé la consultation sur les projets élaborés qui sera lancée début 2012.

i) Marketing et communication

Le groupe a établi une version bilingue du stand AgriAliForm et planifié son utilisation (12 fois) en 2011. Il a apporté des corrections au niveau du règlement d'utilisation et organisé une séance d'information et d'échanges avec les responsables cantonaux. A noter que le projet visant à créer des vidéos promotionnelles pour la formation agricole a été différé. En Suisse romande, le stand promotionnel d'AGORA a été présent à 5 manifestations. Dès 2013, une version française du stand d'AgriAliForm sera utilisée.

j) Développement et qualité

La commission a défini plus précisément le rôle des partenaires qu'elle réunit (Ortra, cantons, OFFP). Elle a examiné les demandes du groupe de travail « Formation initiale » en ce qui concerne la procédure de qualification. Il a arrêté la procédure pour l'évaluation de la nouvelle formation de base qui se fera dès 2013. Cette évaluation se fait en principe et selon la loi fédérale sur la formation professionnelle tous les 5 ans. Il a traité plusieurs demandes particulières sur les cours émanant de Bio-Suisse et des cultures spéciales.

k) Fonds national

La commission a finalisé les budgets 2011 et 2012 et pris connaissance des coûts effectifs de l'exercice 2010-2011, sur la base d'un canevas établi pour les organisations de CIE. Ses compétences par rapport au comité d'AgriAliForm ont été précisées. C'est elle qui approuve

désormais le budget et les comptes, à l'exception de ce qui concerne AgriAliForm. Elle a procédé à une modification du règlement du fonds, à la demande de l'ASCV. Dès 2012, les contributions des entreprises d'encavement seront perçues selon un barème progressif en fonction des volumes de vins encavés.

l) Autres activités

La question du permis nécessaire pour le transport d'animaux à titre professionnel a pu être réglée. Avec un CFC agricole, une personne pourra faire de tels transports, moyennant le suivi d'un cours simplifié organisé par l'Association suisse des marchands de bétail.

En fin d'année, les milieux s'occupant de la formation dans les professions équestres se sont à nouveau approchés d'AgriAliForm pour une collaboration au niveau du financement de cette formation.

Une séance spécifique avec Bio-Suisse a permis de clarifier l'enseignement théorique nécessaire pour la spécialisation bio en 3^{ème} année.

AgriAliForm a participé aux séances ordinaires de l'ASIAT et de la Conférence suisse des directeurs des Ecoles d'agriculture, ainsi qu'aux journées de l'OFFT.

8. Programme d'activités 2012

Pour 2012, il est prévu entre autres

- redéfinition des tâches au sein d'AGORA au vu des nouveaux mandats et des changements de personnel
- exécuter le mandat « Pays romand – Pays gourmand » sur de nouvelles bases, introduire des décomptes transparents avec les marques cantonales, respecter les directives de l'OFAG en matière de promotion des ventes
- suivre le dossier Swissness jusqu'à y compris le soutien au lancement d'une initiative populaire
- obtenir des corrections sur le dossier « Politique agricole 2014-2017 », en particulier au niveau du système de paiements directs
- suivre l'évolution du marché laitier
- revoir la convention et la collaboration AGORA-Chambres d'agriculture
- lancer les bases pour une étude sur l'agriculture romande
- actualiser le site www.agora-romandie.ch
- organiser les sessions d'examens brevets et maîtrises pour les agriculteurs, les arboriculteurs, les viticulteurs, les cavistes et les paysannes de Suisse romande
- organiser et répondre à la consultation sur la réforme de la formation professionnelle supérieure
- assurer les présidences d'AgriAliForm, d'Agridea, de l'AMTRA, de l'ASSAF-Suisse et de la Maison du Paysan

9. Conclusions

L'année 2011 a apporté son lot de satisfactions, mais aussi son lot de déceptions. Les satisfactions sont à trouver du côté :

- Des activités en lien avec la formation professionnelle. Dans ce secteur, les structures établies depuis plusieurs années chez AGORA assurent la coordination, l'échange d'informations et d'expériences et la complémentarité indispensable au niveau romand. En associant des praticiens, des enseignants et des responsables de centres de formation dans les différentes commissions, les problèmes ou les questions ouvertes

trouvent toujours des réponses pragmatiques et adaptées pour la pratique et pour l'enseignement.

- De la gestion de nombreux mandats pour des institutions et organisations tiers. Les expériences acquises, la manière de travailler, la qualité du personnel mis à disposition, le fait de laisser toute indépendance aux mandants sont autant d'éléments qui contribuent à la réputation d'AGORA dans ce domaine. Ce sont notamment ces éléments qui ont permis d'obtenir le mandat de gestion de « Pays romand-Pays gourmand ».
- De l'avancement des travaux pour l'éventuel lancement d'une initiative « Swissness », proposition initiée par AGORA.
- De l'excellente collaboration avec les Chambres d'agriculture romandes, les organisations nationales et les services de l'agriculture cantonaux qui contribue à dégager des projets ou des prises de positions communes.

Au chapitre des déceptions, l'année 2011 a été marquée par l'impossibilité de trouver et surtout d'appliquer des solutions dans le marché laitier. Les avis divergents au sein même des producteurs sur la nécessité de gérer l'offre et les difficultés à fédérer les trop nombreuses organisations de producteurs pénalisent l'entier du principal secteur économique de l'agriculture suisse.

L'important dossier « Politique agricole 2014-2017 », mis en consultation en 2011, est aussi une déception, par la limitation de la fonction productive de l'agriculture et le renforcement du volet écologique. Toutefois, le travail incessant et pas toujours spectaculaire sur la place publique de la défense professionnelle devrait permettre d'obtenir des corrections qui pourraient faire passer ce dossier dans les satisfactions de 2012.

Au moment de conclure ce rapport, nous avons encore le regret de ne pas avoir pu avancer dans l'étude projetée sur l'agriculture romande et sur l'analyse de l'état actuel de la défense professionnelle en Suisse romande. Mais ce n'est que partie remise. Nous relevons encore le contraste entre l'engagement et la foi en un avenir meilleur des nombreux jeunes qui continuent à choisir la formation agricole et qui entendent rester paysans et la division des « aînés » face aux partenaires des marchés.

Nous ne saurions terminer la rétrospective de l'année 2011 sans remercier le président et les organes d'AGORA pour le soutien manifesté tout au long de l'année. Nos remerciements vont aussi au personnel compétent et motivé du secrétariat, personnel qui a dû faire face aux nombreuses sollicitations et qui a répondu, même en dotation diminuée, aux attentes de la direction et des nombreux partenaires d'AGORA.

Lausanne, le 5 mars 2012

AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Walter Willener, Loic Bardet, Jacques Demierre, David Ruetschi ainsi que Joëlle Pittet et Madelyne Rey (secrétariat)

A méditer (Agri du 7 octobre 2011)

« L'agriculture est la mère et la nourrice des autres arts » (Xénophon, env. 430-352 av. J.-C.)